



A M I C A L E
D E S A N C I E N S
P A R L E M E N T A I R E S
D U Q U É B E C

BULLETIN

Volume 10, Numéro 2, Automne-Hiver 2009-2010

de l'

Amicale



Notre assemblée générale 2009

À propos de Maurice Duplessis

Échos de la guerre de Sept ans

Table des matières

3	Message du président	39	«L'époque de Duplessis» vs «sous Duplessis» ?
6	Éditorial	42	Colloque sur Duplessis
8	Des nouvelles de votre Amicale	42	Duplessis : le colloque du cinquantenaire
8	Rapport du président André Harvey à l'assemblée générale du 14 mai 2009	44	Le passé vu aujourd'hui : notes pour le colloque sur Maurice Duplessis
14	Rapport du rédacteur du <i>Bulletin de l'Amicale</i> lors de l'assemblée générale	46	Le monument Duplessis
15	Comité du parlementarisme et de la démocratie	51	Patrimoine
16	Merci à ces grands bénévoles de l'Amicale	51	La France honore Marcel Masse
17	Comité des archives et des objets de mémoire	52	Allocution de Pierre Nora de l'Académie Française
18	Denis Vaugois a reçu le prix René-Chaloult 2009	55	L'Organisation de l'Aviation civile internationale fête son 65 ^e Anniversaire
20	Fabien Roy reçoit le prix Jean-Noël-Lavoie 2009	57	Vie parlementaire
21	Un peu d'histoire	57	À propos de la nouvelle réforme parlementaire
21	Jacques Couture, député de Saint-Henri et premier ministre de l'immigration sous René Lévesque, tel que je l'ai connu	60	Parlementarisme et démocratie
24	Question de langue	60	Une histoire à raconter...
18	Gaston Bernier interroge le juge Robert Auclair sur la qualité de la langue de l'État	62	Histoire politique
27	Robert Auclair : aperçu biographique	62	Commémorations à l'Assemblée nationale : Pierre Bédard (1810 - 2010)
27	L'Association pour le soutien à l'usager de la langue française (Asulf)	66	La vie littéraire et culturelle
28	Rendez-vous à prévoir	66	Gaston Deschênes publié
28	Journée de retrouvailles - députés de 1970 à 1990	68	Le Dictionnaire des parlementaires du Québec
29	Des nouvelles de la Fondation	68	Maurice Duplessis vous parle
29	7 ^e Soirée des <i>Cultures à partager</i> de la Fondation des parlementaires québécois	69	<i>Québec 1759-1760 ! LES PLAINES D'ABRAHAM</i> <i>L'adieu à la Nouvelle-France</i>
33	Prix hommage de l'Amicale	70	<i>Gaston Miron : Tel un naufragé</i>
33	Michel Bissonnet, homme de vision, d'instinct et d'action	71	Anciens parlementaires en action
35	Un peu d'histoire	74	Souvenons-nous de ceux qui nous ont quittés
35	Jean-Pierre Saintonge reçoit le prix Hommage de l'Amicale	75	Patrimoine
36	Adélard Godbout, rappelé à la mémoire	75	Deux initiatives à imiter
37	À travers les souvenirs	76	Première d'un film politique à Québec
37	Visite impromptue de Maurice Duplessis	77	Bravo à ces nouvelles et nouveaux élu(e)s
39	Tribune libre	78	Hommages: Montcalm et Gaston Deschênes
		79	L'assemblée générale en photo



En couverture :

Photo de Maurice Duplessis
Université de Montréal, Division des archives

Tempus fugit



André Harvey

C'est inouï ce que le temps passe rapidement... Ayant été reconduit à titre de président de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec en mai 2009, je terminerai mon second mandat au printemps 2010, à l'occasion de notre 16^e Assemblée générale qui se tiendra les

18 et 19 mai prochain. À noter à votre agenda personnel.

À l'instar de mes prédécesseurs, je veux laisser la barre de l'organisme dans un élan de croissance et fier d'avoir eu le privilège de servir de mon mieux mon «Alma mater». Il faut dire que la tâche est très agréable puisque la partisanerie n'a pas de place et qu'à cela s'ajoute le fait qu'il est possible d'entretenir des liens d'amitié avec d'autres personnes de tous les partis confondus et de se sentir respecté malgré nos divergences politiques.

La période charnière que nous traversons nous amène à repositionner notre façon d'agir et à trouver de nouvelles voies pour faire rayonner davantage notre amicale. Ainsi, nous allons instaurer une *banque de candidats* composée d'ex-parlementaires qui pourront s'inscrire à titre d'observateurs d'élections ou de personnes ressources auprès d'organismes qui oeuvrent dans des démocraties émergentes.

Sous la direction de Diane Leblanc, ex-vice-présidente de l'Assemblée nationale et nouvelle recrue au conseil d'administration de l'Amicale au titre de présidente du comité Parlementarisme et Démocratie, nous sommes donc à peaufiner une offre de services qui sera acheminée aux organismes internationaux susceptibles d'utiliser les compétences d'anciens parlementaires désireux de servir à titre de stagiaires à l'étranger.

Dès janvier 2010, lors de l'envoi des demandes de renouvellement du membership des anciens parlementaires (incluant les *nouveaux anciens*)... il vous sera possible de faire connaître votre intérêt à vous inscrire à titre de candidat pour ces missions d'observation.

BULLETIN DE L'AMICALE

Lors du dernier conseil d'administration de l'Amicale, notre collègue et ami André Gaulin nous a indiqué qu'il souhaitait passer la main à une autre personne après huit années de dévoués services à titre de rédacteur du *Bulletin de l'Amicale*. André a su donner le ton à cette publication prestigieuse qui fait l'envie dans la Francophonie. À cela, je me réfère aux nombreux commentaires élogieux entendus lors du Congrès de l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones tenu à Québec en septembre 2008.

Je tiens à remercier sincèrement André et j'espère qu'il pourra malgré tout continuer à collaborer encore longtemps à notre *Bulletin* et cela, sur une base volontaire car, je le sais un fervent de notre Amicale et de ses membres. Cordial merci, André !

COMME SUITE ET FIN

Dans quelques jours, nous passerons de 2009 à 2010 comme quoi le temps fuit réellement...

Je souhaite à tous que la sérénité des Fêtes soit un heureux prélude à l'année nouvelle.

André Harvey président
Député de Chauveau (1970-1973)
et député de Charlebourg (1973-1976)

Photo du conseil d'administration lors de l'Assemblée générale



De gauche à droite : Jacques Brassard, Claude Lachance, Cécile Vermette, Yvan Bordeleau, André Harvey, Carole Théberge et Pierre Gingras.

Les membres de l'Amicale à l'Assemblée générale 2009



Dossier prioritaire : LA SANTÉ

NDLR. Le comité de rédaction du *Bulletin de l'Amicale* a suggéré que l'éditorial soit dorénavant signé, alternativement, par un ancien député d'une formation représentée à l'Assemblée nationale. Nous avons demandé à notre collègue Jean-Paul Cloutier de signer l'édito de ce numéro en tant qu'ancien élu de l'Union nationale. Il a choisi de cibler la question de la santé, un sujet que l'ancien ministre de ce ministère connaît bien. Nous le remercions.



Jean-Paul Cloutier

Aussi loin que ma mémoire me permet de reculer dans le temps (mes 85 ans peuvent me servir d'alibi), la santé a toujours été un dossier prioritaire et elle le demeurera toujours, ne serait-ce que grâce à la longévité qui s'accroît avec l'importance de la recherche médicale et l'augmentation continue des budgets et des ressources humaines qui y sont consacrés.

Il est déjà loin le temps de l'adoption des grandes législations dans le domaine de la santé, telles l'assurance hospitalisation, l'assurance-maladie et l'assurance médicaments avant lesquelles nos hôpitaux étaient portés à bout de bras et une mer de générosité par les communautés religieuses; on pourrait également mentionner que les municipalités devaient assumer le coût d'hospitalisation de patients psychiatriques peu fortunés (qu'on appelait trop facilement aliénés). C'était aussi la période héroïque de la médecine alors que les médecins de campagne se rendaient aussi bien la nuit que le jour, durant les quatre saisons, pour prodiguer des soins à des patients qui bien souvent ne pouvaient en défrayer les honoraires (plusieurs collègues, médecins omnipraticiens et ex-députés, pourraient en témoigner comme le Dr Laurent Lizotte l'a fait dans son autobiographie récente).

J'ai vécu à l'Assemblée nationale, soit comme député ou ministre, les péripéties de la mise en place des grandes législations en matière de santé, notamment

l'assurance hospitalisation avec le premier ministre Jean Lesage, la mise sur pied de la Régie de l'assurance-maladie et les études préparatoires à l'avènement de l'assurance-maladie avec le premier ministre Daniel Johnson, père; et plus récemment a été adoptée la loi de l'assurance médicaments sous le gouvernement de Lucien Bouchard.

Je n'ai pas oublié cette première grande crise majeure dans le domaine de la santé, celle de la grève générale dans les hôpitaux du Québec, en 1966, soit environ six semaines après ma nomination comme ministre de la santé; cet événement sans précédent a exigé de la part du personnel cadre des hôpitaux beaucoup de dévouement pour prodiguer les soins essentiels.

Toutes ces importantes législations ont accaparé une part de plus en plus majeure des budgets annuels des gouvernements mais c'est là le prix à payer pour bénéficier de la sécurité minimale et essentielle à une vie normale.

Et maintenant une nouvelle crise majeure, celle de la vaccination contre la grippe A (H1N1), qui constitue sans doute une première dans plusieurs pays, souffre de certains ratés que les Autorités essaient de corriger dans toute la mesure du possible. Espérons que cette crise se résorbera rapidement et que les dommages ne seront pas irréparables.

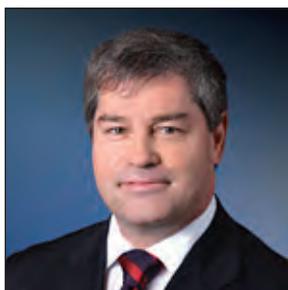
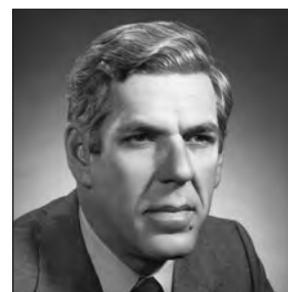
En lisant tous les articles et éditoriaux publiés dans nos grands quotidiens, en écoutant toutes les informations transmises par la télévision, la radio, Internet... je me demande toujours où est le juste milieu entre l'infor-

mation objective et éclairée, d'une part, et l'autre version trop teintée de sensationnalisme et de performance des cotes d'écoute d'autre part.

Certes, on peut et on doit poser des questions au ministre et aux responsables de la santé mais on doit aussi faire la part des choses en le faisant de façon constructive et en évitant surtout d'en faire un débat politique et partisan. S'il est un domaine d'où la partisanerie politique doit être exclue, c'est bien celui de la santé, dossier prioritaire qui aura toujours besoin de concertation plutôt que de division.

En terminant, j'offre à tous mes meilleurs vœux de santé.

Jean-Paul Cloutier,
Député de Montmagny (1962-1973)
et ministre de la Santé (1966-1970)



Rapport du président André Harvey à l'assemblée générale du 14 mai 2009



André Harvey

Réunions du conseil d'administration

Depuis la dernière assemblée générale, le conseil d'administration a tenu cinq réunions: quatre se sont tenues à Québec dans les édifices de l'Assemblée nationale (15 août, 19 septembre,

11 décembre 2008 et 18 mars 2009) et une autre à Montréal, le 8 avril 2009, alors que les membres étaient reçus par le président d'Hydro-Québec.

Représentation de l'Amicale

Durant l'année, le président et les membres du conseil d'administration de l'Amicale sont parfois conviés à assister à différents événements. Dans la mesure du possible, des efforts sont faits afin que l'Amicale soit le plus souvent représentée. Ce fut donc le cas entre autres, pour les événements suivants :

- Le Parlement intergénérationnel du 15 au 17 septembre 2008,
- Le 5^e Congrès de l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones (UMAPF), du 17 au 19 septembre 2008,
- La 6^e Soirée des *Cultures à partager* tenue le 22 septembre 2008 à Montréal,
- La journée Retrouvailles Tribune de la presse et anciens parlementaires (1950-1970) tenue le 5 novembre dernier,
- Sans compter la participation de plusieurs membres de l'Amicale lors de lancements, d'expositions ou d'autres activités de l'Assemblée nationale.

Comités permanents

Les quatre comités permanents de l'Amicale ont poursuivi leurs activités efficacement tout au long de l'année. Les présidents respectifs vous soumettront leur rapport aujourd'hui :

- M. André Gaulin pour le comité des communications
- M. Jean-Paul Champagne pour le comité sur le parlementarisme et la démocratie
- M. Michel Leduc pour le comité des archives et des objets de mémoire
- M^{me} Carole Thériage pour le comité des activités sociales.

Secrétariat / adhésion

À ce jour, l'Amicale compte plus de 232 membres en règle.

Enregistrement de témoignages

L'équipe de *Mémoires de députés* est actuellement à effectuer le prémontage des émissions qui découlent d'entrevues réalisées cette année. Il est à remarquer que la série commençant en octobre 2009 prendra la forme d'une entrevue entre l'ancien parlementaire et le journaliste Gilles Morin (les deux apparaissent à l'écran). Ces entrevues sont tournées à trois caméras à la salle du Conseil législatif.

Je vous rappelle que la série *Mémoires de députés* est diffusée sur les ondes du Canal de l'Assemblée nationale le dimanche à 19 heures et en rediffusion durant la semaine. Quarante entrevues ont été réalisées jusqu'à maintenant.

Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones

L'Amicale est membre de l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones (UMAPF) depuis sa création en 2003. En 2008, l'Amicale en collaboration avec l'Assemblée nationale, a été l'hôte du 5^e Congrès de l'UMAPF qui s'est tenu du 17 au 19 septembre. Les thèmes étudiés par les deux commissions étaient les suivants :

1^{er} thème : Une nation de langue française au cœur de l'Amérique : l'expérience québécoise.

2^e thème : Les formes de la démocratie dans le monde et ses liens avec le développement économique.

Trois résolutions ont été adoptées. *Le Bulletin de l'Amicale* de l'hiver 2008-2009 a fait écho à ce congrès tenu en nos murs.

Reconnaissance des acquis des anciens parlementaires

Durant la dernière année, le dossier de la reconnaissance des acquis des anciens parlementaires est demeuré au cœur de nos préoccupations.

Prix de l'amicale

Dans le cadre du dernier dîner des Prix de l'Amicale tenu en mai 2009, deux anciens parlementaires et membre de l'Amicale ont été honorés. Cette année, le récipiendaire du prix Jean-Noël-Lavoie est monsieur Fabien Roy, alors que monsieur Denis Vaugeois s'est vu octroyé le prix René-Chaloult. De plus, nous avons décerné deux Prix Hommage à messieurs Jean-Pierre Saintonge et Michel Bissonnet, pour leur implication dans la naissance de notre Amicale. Félicitations à tous ces collègues!

Depuis mai 2008, une ancienne collègue et deux anciens collègues nous ont quittés. Il s'agit de :

M^{me} **Thérèse Lavoie Roux**, décédée à Montréal le 31 janvier 2009,

M. **Hubert Desbiens**, décédé à Chicoutimi le 1^{er} janvier 2009,

M. **Jean Paul Lefebvre**, décédé à Montréal le 3 avril 2009.

En leur mémoire, observons une minute de silence.

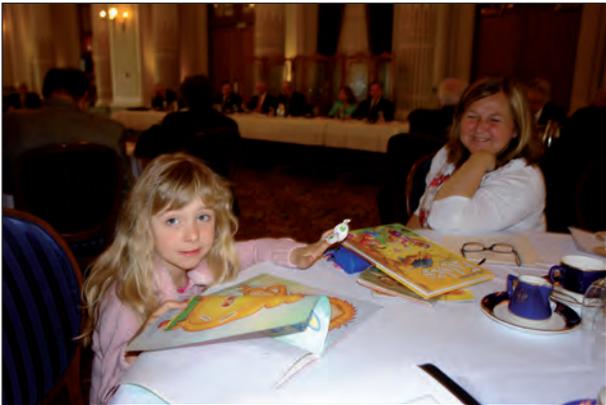
André Harvey président

Député de Chauveau (1970-1973)

et député de Charlebourg (1973-1976)



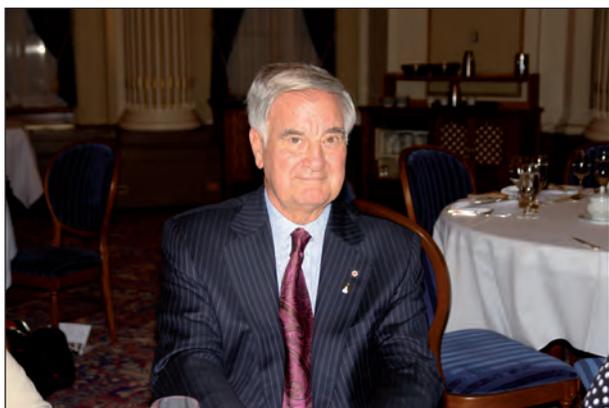
L'assemblée générale sous l'œil de



Claude Lachance et Christian Chevalier



L'assemblée générale sous l'œil de





Rapport du rédacteur du *Bulletin de l'Amicale* lors de l'assemblée générale



André Gaulin

Le temps succédant au temps inexorablement, voilà maintenant 8 ans que je dirige le *Bulletin de l'Amicale*. En cette huitième année, il est paru trois numéros de plus de 50 pages. À vous de juger de l'intérêt de cet organe de liaison

qui veut d'abord vous informer sur notre vie associative et sur vous : c'est pour ça que des chroniques ont été ouvertes auxquelles vous êtes invités à collaborer. Merci à ceux et celles qui le font. À cet égard, vous pouvez lire « l'Appel de collaboration » figurant dans le dernier numéro du printemps 2009. Ces chroniques sont lues, elles informent, vous rappellent des ex-parlementaires, évoquent des souvenirs ou font rire. En même temps, elles font la petite histoire politique.

Par ailleurs, le *Bulletin* veut aussi instruire sur notre histoire politique. Mentionnons par exemple les riches textes historiques de Gaston Deschênes ou de Denis Vaugois. D'autre part, je me réjouis que la « Tribune libre » soit de plus en plus fréquentée par vous, ce qui prouve que nous ne sommes pas en manque d'idées et que nous entendons encore jouer d'influence dans notre société plurielle. Pour le dernier numéro, je me suis réjoui des textes de messieurs Jean-Noël Tremblay, Denis de Belleval, Matthias Rioux et Jean-Hugues Boutin. Cet afflux de textes m'a convaincu d'entreprendre une nouvelle année, car j'étais déterminé à tirer ma révérence pour faire place au renouvellement. Cependant, avec l'accord de notre Président et du Conseil, il y aura dorénavant deux numéros par an, de la même mouture que le dernier, pouvant aller jusqu'à une soixantaine de pages chacun. Le premier numéro paraîtra pour mai et le deuxième, qui rendra compte de l'assemblée générale notamment, paraîtra en automne, vers novembre.

En janvier, vous recevrez en tiré à part les vœux du président et du conseil d'administration ainsi qu'une invitation à renouveler votre adhésion à notre Amicale. Puisque le *Bulletin* a pris de l'importance avec les ans comme lien entre nous, j'ai pensé trouver appui auprès d'un petit comité de rédaction dont je ferai encore parti ainsi que notre secrétaire exécutive : se joindront à nous mes deux collègues Lewis Camden et Matthias Rioux que je remercie de leur support précieux.

En terminant, je voudrais remercier le président de l'Assemblée nationale, monsieur Yvon Vallières, de son soutien essentiel, monsieur le secrétaire général, François Côté, monsieur Marc Painchaud de la direction du Secrétariat du Bureau, monsieur Jean Dumas, directeur des Communications, madame Éliane de Nicolini, réviseure, madame Éliane Boudreau, notre brillante graphiste et la très dévouée Marie Tanguay, toujours efficace et souriante.

Enfin, merci à vous, chers collègues, vous qui nous informez, vous qui nous écrivez et vous qui nous lisez.



Comité du parlementarisme et de la démocratie



Jean-Paul Champagne

Au cours de la dernière année, le Comité du parlementarisme et de la démocratie a reçu le mandat du conseil d'administration de l'Amicale d'étudier l'opportunité de s'impliquer dans les missions d'observation électorale.

L'objectif principal de l'Amicale étant de mettre les connaissances et l'expérience des anciens députés au service de la démocratie parlementaire tant au Québec qu'à l'extérieur du Québec, l'Amicale se sentait justement interpellée par ces missions d'observation électorale.

Nous avons formé un comité composé des anciens députés Roger Bertrand, Serge Marcil, Yvan Bordeleau et Michel Leduc.

Il faut souligner que plusieurs membres de l'Amicale ont participé à diverses rencontres au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) et de diverses autres associations. De plus, notre expérience parlementaire, notre disponibilité et notre désir de nous impliquer davantage pour la promotion et le respect de la démocratie nous ont préparés à soutenir de telles missions de formation et d'observation électorale.

Mais avant tout, fallait-il d'abord faire connaître au président de l'Assemblée nationale notre intérêt et notre volonté de collaboration à cet exercice sans nuire aux parlementaires en fonction qui remplissent à l'occasion cette fonction d'observateur.

Le comité a donc recommandé que:

«L'Amicale sollicite une rencontre avec la présidence de l'Assemblée nationale en vue de faire connaître son intérêt à travailler en collaboration ou en complémentarité avec les membres de l'Assemblée nationale dans le dos-

sier de la formation et de l'observation du déroulement des élections dans les pays qui en font la demande».

Le président de l'Amicale, André Harvey, et moi-même avons rencontré le président et le secrétaire de l'Assemblée nationale messieurs Yvon Vallières et François Côté qui ont salué favorablement notre initiative tout en nous assurant d'un premier soutien logistique dans notre démarche. Nous sommes actuellement en attente de leurs suggestions.

Pour terminer, j'annonce qu'après plus de 5 ans comme responsable du dossier du parlementarisme et de la démocratie, je me retire de la présidence de ce comité. Je tiens à remercier les membres du Conseil d'administration de l'Amicale qui m'ont soutenu et particulièrement les membres qui ont participé à la rédaction des mémoires sur la Réforme parlementaire, dont celui de la difficile question du mode de scrutin.

Jean-Paul Champagne

Président

Député de Mille-Iles (1981-1985)

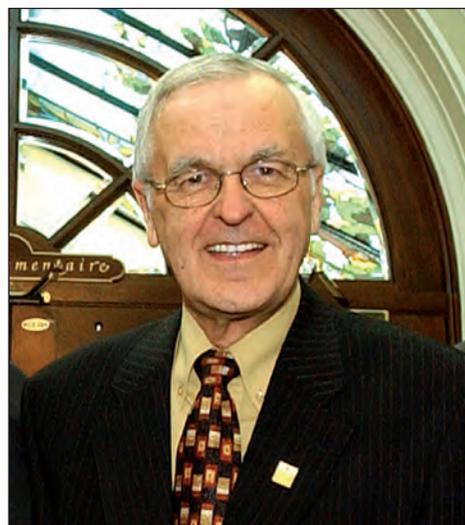


Merci à ces grands bénévoles de l'Amicale



Jean-Paul Champagne a été pendant dix ans au Conseil de l'Amicale à divers titres : comme conseiller, comme président, comme président sortant et comme président d'un comité. Il a fait souvent Montréal/Québec et même Québec/Paris! Nous lui devons un grand merci.

Antoine Drolet, l'ami de tous, a été pendant huit ans au Conseil de l'Amicale. Il y fut président, président sortant, conseiller, un homme précieux et de commerce agréable, n'hésitant pas à venir aider au Secrétariat. Merci, Antoine.



Lewis Camden a aussi accepté de mettre l'épaulé à la roue en venant au Conseil de l'Amicale où il fut notamment vice-président. Lui aussi a su s'allier tout le monde, y allant volontiers de son sens de l'humour.

Comité des archives et des objets de mémoire



Michel Leduc

Le Comité a siégé à deux reprises depuis avril 2008. Une fois en octobre et une autre fois en mars 2009. Je tiens à souligner l'arrivée de quelques nouvelles personnes en son sein : monsieur Yvan Bordeleau (AAPQ) et madame Julie Roy (BANQ). Ils remplacent madame Yolande Legault, (AAPQ) et monsieur Christian Drolet (BANQ) que je tiens à remercier pour les services rendus au sein du Comité.

Avec l'aide de notre secrétaire, Marie Tanguay, nous avons mené une opération d'envergure à l'automne dernier auprès de tous les anciens parlementaires. Une lettre ainsi qu'un formulaire à retourner furent expédiés dans le but de sensibiliser tous les anciens à l'importance des archives des anciens parlementaires, dans le but aussi de connaître leur intention quant à un dépôt éventuel. Plus de 70 anciens parlementaires ont répondu au questionnaire, ce qui nous a permis de raffiner les informations concernant les intentions des anciens et de répondre aussi à certaines questions concernant la mécanique qui accompagne les dépôts. Par exemple: où déposer; quoi déposer, comment, quel type d'aide peut-on obtenir, etc.

De façon générale, nous encourageons les anciens à déposer dans un centre d'archives régional, bien que chacun a la liberté de déposer où il le veut. Nous avons aussi précisé l'existence d'un guichet unique situé à l'Assemblée nationale et offert par les Archives nationales du Québec : (418 643-5030) dont le responsable est monsieur Alain Gariépy. Celui-ci est en mesure d'orienter tous les anciens parlementaires et de répondre à toutes les questions.

Côté organisation, nous avons poursuivi le recrutement de nouveaux représentants en région. Il reste des postes à combler dans les régions suivantes : Côte-Nord;

Capitale Nationale; Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine. Nous avons tenu une réunion d'organisation de tous les représentants tout récemment. Le rôle de ceux-ci est de travailler de concert avec les centres régionaux de façon à sensibiliser davantage les anciens parlementaires à l'importance de déposer périodiquement leurs archives.

Côté communication, plusieurs articles ont paru durant l'année avec la collaboration de la Revue de la Fédération des Sociétés d'histoire, le Bulletin de l'Assemblée nationale et le *Bulletin de l'Amicale* : ce dernier sera mis de façon plus marquée au service de la diffusion d'information concernant les archives des anciens parlementaires.

Une lettre sera expédiée à tous les anciens parlementaires qui ont joint nos rangs depuis les élections de décembre 2008 dans le but de les sensibiliser à l'action du Comité des archives. Le 29 octobre dernier, nous avons eu l'occasion de nous pencher sur la question de la mise en valeur des archives à l'occasion d'un colloque organisé par Marcel Masse et la Société du Patrimoine Politique (Sopoq).

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du Comité des Archives et tous ceux et celles qui ont accepté d'y jouer un rôle actif

Michel Leduc

Député de Fabre (1981-1985)



Denis Vaugeois reçoit le prix René-Chaloult 2009



André Gaulin

L'attribution du prix René-Chaloult à un ex-parlementaire du Québec entend souligner l'exemplarité de la carrière de quelqu'un de nous avant, pendant et après sa carrière d'élu. Denis Vaugeois répond remarquablement à ce canevas. Ce fils de la région du Saint-Maurice a été tour à tour professeur, député et ministre puis éditeur et historien. Au cours de ces trois étapes de sa vie, Denis Vaugeois a su rayonner.

Étape 1 : le professeur.

Professeur de 1955 à 1965, en particulier au Séminaire de Trois-Rivières, il devient le co-fondateur du journal *Boréal Express* en 1963, principalement dans le sillage de Mgr Albert Tessier. Notez déjà combien chez lui l'élément religieux appartient à un trait culturel de civilisation : il n'est pas du genre à boudier les mots Noël, sapin et autres référents constitutifs d'une culture occidentale. D'abord journal original qui actualise l'histoire, le *Boréal Express* va devenir par la suite une importante maison d'édition. Le professorat menant à tout, notre lauréat 2009 devient fonctionnaire de l'État québécois en 1965, directeur de l'enseignement de l'histoire (Éducation), directeur des relations internationales (MRI) et finalement coordonnateur d'ententes ACDI-Québec, ce qui l'amène au Maroc et au Pérou.

Étape 2 : le député et ministre.

Devenu député puis ministre en 1976, il fait la promotion de la culture, accordant beaucoup d'importance au livre, à la lecture, en particulier en région où sont créées des formules originales de bibliothèques. Ce poste de député, il l'occupe jusqu'en 1985, ne s'offusquant pas de redevenir seulement député et non pas simple député, cette dernière expression étant fort simpliste !

Rappelons pour mémoire que c'est lui qui quitta la vie politique en janvier 1985.

Étape 3 : l'éditeur et historien.

En 1985, le citoyen Denis Vaugeois continue de briller par son travail dans le milieu culturel : PDG de la maison d'édition «Le Centre éducatif et culturel», membre de la commission d'étude sur la ville de Québec, directeur des Presses de l'université Laval, voilà quelques éléments de ce qui constitue sa troisième carrière variée et riche.

La fondation des éditions du Septentrion reste sans doute le fleuron de cette troisième période. L'éditeur Vaugeois, d'abord professeur d'histoire, puis fonctionnaire à ce titre à l'Éducation et ministre préoccupé par la culture comme fondatrice de l'économie, va créer ainsi un lieu de rayonnement de l'histoire du Québec, du Canada français, de l'Amérique française. Si l'on veut un exemple de la manière de cette maison d'édition, on peut s'attaquer à la lecture des quatre tomes d'*Iroquoisie*, une épopée de Léo-Paul Desrosiers sauvée de l'oubli par Vaugeois, abondamment annotée en marge, qui se lit comme un roman policier : Québec va-t-il tomber ? On attaque son maillon le plus faible par sa défense, soit Trois-Rivières, Marie de l'Incarnation écrit que la colonie pourrait disparaître, l'Iroquois est partout. Une iroquoisie que le Septentrion nous permet de redécouvrir, fait de nations démocratiques, tantôt alliées des Hollandais, puis des Anglais, principalement pour des raisons économiques, tantôt alliées des Français qui y trouvent des défenseurs comme le grand Garakonthié à qui on devrait élever un monument.

Le Septentrion a beaucoup plus fait pour la valorisation de l'histoire que le ministère de l'Éducation, faut-il le dire, par la publication d'innombrables ouvrages nous concernant comme différenciés dans le genre humain. À cela, Denis Vaugeois y contribue aussi comme auteur de nombreux livres. Encore récemment, le touchant roman-

cier Jacques Poulin avouait avoir écrit son beau roman *Volkswagen Blues* sur les traces d'*America*, un autre remarquable livre de Denis Vaugeois qui raconte l'expédition de Lewis et Clark découvrant la partie ouest des États-Unis grâce à la complicité des Canadiens, restés quelques milliers dans cette partie de l'Amérique française après le traité de Paris. Que dire encore des écrits de notre lauréat du René-Chaloult sur Champlain, sur la cartographie du nord de l'Amérique ou sur les Amérindiens.

Je termine par cela, à savoir sa vision personnelle et originale, sur l'influence des amérindiens sur nous, Canadiens, Canadiens Français puis Québécois; notre émancipation, notre liberté, nous la devons largement à l'amérindien, ces fils du canot et de la raquette, qui n'avaient pas besoin de la roue. Cela nous ramène à la liberté sinusoïdale du marcheur des bois dont parle Félix-Antoine Savard et qui correspond bien à l'image qu'on peut se faire de Denis Vaugeois, un homme de commerce agréable, pédagogue par toute l'action de sa vie, généreux de son temps et de son savoir qu'il sait partager convivialement, toutes choses et bien d'autres qui font que l'Amicale des anciens parlementaires du Québec lui attribue le prix René-Chaloult.

Nos hommages, cher Denis Vaugeois.

André Gaulin



Denis Vaugeois a reçu le Prix René-Chaloult 2009



Fabien Roy reçoit le prix Jean-Noël-Lavoie 2009

Résumé d'une longue et belle carrière au service des gens et surtout des Beaucerons



Antoine Drolet

Cette année, le récipiendaire du prix Jean-Noël Lavoie est natif de Saint-Prospere-de-Beauce. Après des cours en comptabilité, en économie et en administration, il a occupé plusieurs emplois dans sa région. Pendant de nombreuses années, il a œuvré dans l'industrie du camionnage. Directeur général de la Caisse d'établissement de la Chaudière et membre du Conseil exécutif de la Fédération des caisses d'établissement du Québec, il a également été chevalier de Colomb et membre du Club Rotary. Toute sa vie, il a été impliqué de près à tout ce qui touche la Beauce.

Dès le début des années 60, il devient un organisateur régional du Ralliement créditiste, en qui Réal Caouette avait une grande confiance. Élu à l'Assemblée nationale en avril 1970 avec 11 autres collègues, il a occupé les postes clés de whip, leader parlementaire et critique financier. En 1973, il tente sans succès sa chance à la chefferie du Parti. Je peux dire aujourd'hui, après plus de 35 ans, que le Parti se serait porté beaucoup mieux avec Fabien, le rassembleur, comme chef. Il a été réélu comme député en 1973 et 1976. En décembre 1975, il fonde avec l'ex-ministre libéral Jérôme Choquette, le Parti national populaire (PNP).

En avril 1979, il quitte l'Assemblée nationale et devient le chef du Crédit social à Ottawa. Il est élu à l'élection de la même année député de Beauce à la Chambre des communes. Cependant, le gouvernement minoritaire de Joe Clark est renversé en 1980, entraînant une nouvelle élection au terme de laquelle notre collègue Fabien Roy est défait en Beauce.

Le voilà revenu à la vie privée qui lui permet par la suite d'être animateur à la radio, courtier en valeurs mo-

bilères et fondateur du Village des défricheurs à Saint-Prospere. Ces dernières années, il s'adonne au golf et aux quilles.

À la Fondation de l'Amicale en 1994, Fabien en devient un membre actif, occupant notamment le poste d'administrateur au conseil d'administration. Il se fait surtout remarquer au Comité des archives où il a travaillé d'arrache-pied à ramasser tout ce qu'il a pu afin de donner l'exemple en y déposant autant ses documents comme député que ceux qui concernent deux Partis politiques. Il a fait, et fait encore, un travail de persuasion auprès d'ex-collègues.

En terminant, je veux aussi saluer Pauline, son épouse, qui l'a épaulé durant toute sa carrière. C'est donc un honneur et un privilège pour moi de vous présenter le gagnant du prix Jean-Noël-Lavoie 2009, notre collègue Fabien Roy.

Antoine Drolet



Fabien Roy reçoit le prix Jean-Noël-Lavoie

Jacques Couture, député de Saint-Henri et premier ministre de l'immigration sous René Lévesque, tel que je l'ai connu



Gilles Rhéaume

Je prends la plume en tant qu'ancien secrétaire personnel adjoint du député de Saint-Henri, Jacques Couture, jésuite, qui fut élu avec René Lévesque, le 15 novembre 1976, dont il deviendra ministre du travail et de l'immigration¹. Les attachés politiques sont les premiers collaborateurs des membres de l'Assemblée nationale. C'est un privilège en démocratie de pouvoir vivre quotidiennement au rythme du parlement, de constater la nature et la portée des travaux législatifs et de côtoyer celles et ceux que le peuple a choisis pour le représenter. J'ai été nommé au cabinet du ministre, en 1977, alors que René Lévesque venait de décider que le député Couture, devrait désormais concentrer ses énergies à l'Immigration, le ministère du Travail passant à Pierre Marc Johnson, député d'Anjou, qui fit alors son entrée au Conseil des ministres, devenant moins d'une décennie plus tard successeur de monsieur Lévesque et premier ministre du Québec. Jacques Couture a parfaitement compris le message de son chef et est devenu, par son action et son talent, l'un des ministres de l'immigration les plus réputés de l'Histoire du Québec.

Né à Québec en 1929, il est mort en 1995. Son père fut un haut fonctionnaire auprès des premiers ministres libéraux Taschereau, Godbout et Lesage. Le jésuite Couture, prêtre et animateur social à Saint-Henri, avait recueilli à peine quelques années avant 1976 d'étonnants résultats alors qu'il fut candidat à la mairie de Montréal contre Jean Drapeau. Un prêtre député, un prêtre ministre du gouvernement québécois, c'était innovateur, surtout à l'époque où les papes Paul VI puis Jean-Paul II - successeur de Jean-Paul I qui ne régnera que trente jours - avaient les Jésuites à l'œil, notamment pour leurs idées politiques dont certaines s'appa-

rentaient plus ou moins, sinon carrément, à la théologie de la libération. Incidemment, Jacques Couture se retranchera de son ordre religieux qu'il réintégrera au lendemain de son départ de la politique active. Jusqu'à sa mort, il sera par la suite missionnaire à Madagascar où son ministère sacerdotal fut doublé d'un engagement social et communautaire hors du commun.

Le jésuite Couture croyait profondément en la force des idées et tout autant en l'urgence de changer l'ordre des choses dans ce Québec qu'il voulait libre et généreux, français et ouvert sur le monde. Le ministère de l'Immigration avait été institué en 1968 sous le gouvernement unioniste de Jean-Jacques Bertrand. Le gouvernement péquiste de René Lévesque faisait alors dans les réformes. L'Immigration serait au rendez-vous.

Grâce à cet ancien missionnaire en Asie, qui pouvait être compris par un auditoire chinois, ce qu'il fit d'ailleurs lors de la campagne référendaire de 1980, le Québec fut le premier État du monde à accueillir les gens des bateaux, les « Boat people », ces réfugiés fuyant le Vietnam et dont les descendants font la fierté du Québec français d'aujourd'hui. Le ministre de l'immigration a voulu ouvrir grandes les portes à cette population en détresse, errant sur les mers de ces lointains pays. C'était un humaniste, ce Jacques Couture, et il avait l'oreille d'un premier ministre sensible lui aussi à la misère humaine. Le ministre allait lui-même accueillir ces réfugiés de la mer alors que les autorités fédérales faisaient de même avec des drapeaux canadiens...

La politique politicienne avec ses règles immuables sans le respect desquelles, nous ne le soulignons jamais assez, le système ne peut fonctionner, ne lui étaient pas vraiment familières, pour ne pas dire qu'elles lui étaient passablement étrangères. La langue de bois n'était pas sa tasse de thé, pas plus que le protocole... Pareil pour la rectitude politique, qui ne portait pas encore ce nom mais qui se pratiquait déjà grandement. Jamais nous

n'oublierons l'hommage qu'il a rendu au Parti communiste italien devant la Chambre de commerce italo-canadienne. Une autre fois, après avoir visité une parfumerie dans le cadre de tournées ministérielles, il se voyait remettre par le PDG de l'entreprise un panier d'échantillons de quelques-uns de ses produits, qu'il s'est empressé de me remettre sur le champ en me priant de l'offrir à ma mère, soulignant sur le fait que ce présent ne l'intéressait pas. Un original ? Les ministres de René Lévesque, les militants du Parti Québécois participant aux activités de cette formation politique, comme les membres des Conseils nationaux ou régionaux, sans oublier les résidants de Saint-Henri ainsi que les nombreux et dynamiques membres du Parti dans le comté ont tous pu connaître Boris, le chien du ministre Couture, qui attendait patiemment son maître à la porte des édifices où les rencontres se tenaient. Ce chien, ce qu'il y avait de plus mélangé en termes de races, avait droit de cité auprès du ministre. Dans son bureau, il pouvait s'allonger sur un canapé ou aux pieds de son maître qui lui accordait toute l'attention requise. Cette bête charmante aux allures indolentes et qui aimait tout le monde savait bien que le patron veillait sur son bien-être...

Jésuite, le député Couture était un homme formé à obéir à des principes auxquels il avait pleinement adhéré après l'exceptionnellement longue période de formation et d'éducation qui caractérise cet ordre singulièrement unique fondé à Montmartre par Ignace de Loyola, au XVI^e siècle. Avant de devenir prêtre, le Jésuite doit s'instruire, beaucoup s'instruire. Ces clercs religieux sont ordonnés presque dix ans plus tard que tous les autres prêtres de l'Église catholique. Le fondateur Ignace les voulait définis comme d'authentiques soldats appartenant à une compagnie de type militaire, les soldats du Christ, «Compagnie de Jésus». Plus que des soldats, ils sont des officiers formés aux sources les meilleures de leur temps. Homme de ministère donc et cela, bien avant d'entrer au Cabinet de René Lévesque, le Père Couture vivait en milieu populaire en accord avec ses supérieurs. Les jésuites de Saint-Henri ont longtemps œuvré dans le quartier et le Père Couture était connu de tous les citoyens du district et engagé à leur côté dans

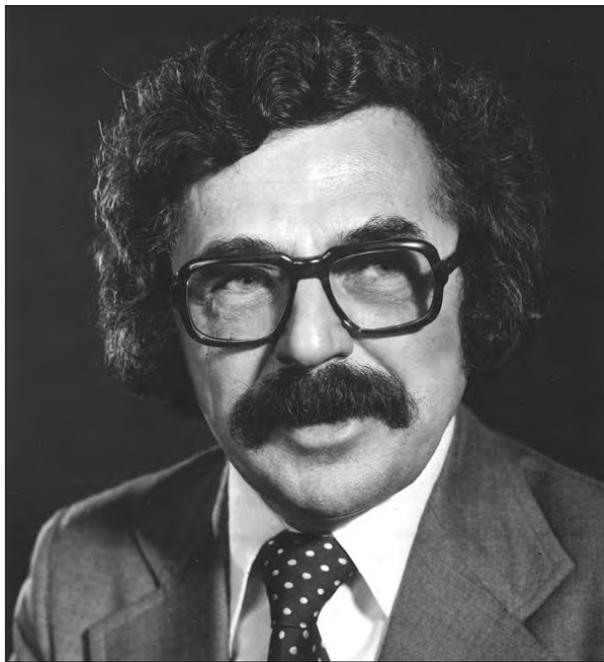


Photo : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

leurs combats pour la justice et l'amélioration des conditions sociales des familles parmi les plus démunies du Québec.

Le ministre Couture avait pleinement conscience qu'il fallait infléchir l'ordre des choses en matière d'immigration s'il voulait répondre à la volonté réformatrice du gouvernement péquiste en cette matière. La Loi 101 avait des incidences sur l'immigration. L'État du Québec devait ajuster les activités d'un ministère appelé à de plus en plus de développement. Les accords historiques avec Ottawa dits encore trente ans plus tard, l'entente Cullen-Couture, reste son héritage le plus percutant. Le Québec, sauf en ce qui concerne la santé et la sécurité ainsi que les réfugiés, pourra désormais choisir librement ses immigrants à partir de sa propre grille de sélection. Ce qui n'est pas rien. Ainsi, la connaissance du français est-elle devenue une plus value chez un candidat à l'immigration au Québec.

Je suis demeuré en fonction de Jacques Couture jusqu'à ce qu'il démissionne de son poste ministériel en 1980, peu après le premier référendum sur la souveraineté. En janvier 1981, il quitte aussi son siège de député

de Saint-Henri, réintègre les rangs des Jésuites dont il avait dû se retrancher momentanément pour s'engager dans ses hautes fonctions politiques et parlementaires. Un nouveau ministère lui est alors proposé à l'étranger : missionnaire à Madagascar. Les quinze dernières années de sa vie, le Père Couture les consacra à accompagner et à animer socialement les Malgaches. Il avait été formé pour devenir missionnaire, il l'avait été d'ailleurs à Formose à la fin des années cinquante.

Ce ministre qui avait mis sa résidence personnelle de la rue Sainte-Marguerite dans le sud-ouest de Montréal à la disposition des réfugiés chiliens... et de Boris, a laissé sa marque par la préparation de ses dossiers. L'équipe de son cabinet était dirigée par un fondateur du Parti Québécois, Yves Miron, dit le grand Miron par le Premier ministre, un professeur d'économie au Cégep d'Ahuntsic, qui avait directement accès au PM et à ses proches. Ces années furent celles du premier mandat d'un gouvernement du Parti Québécois. Le fonctionnement de nos institutions parlementaires commande aux députés et à leurs collaborateurs de travailler ensemble, tous horizons idéologiques confondus, malgré les profondes divergences politiques qui les distinguent et les intérêts partisans aussi légitimes, qu'inconciliables le plus souvent, qui les animent.

Ce fut un privilège que de contribuer à la vie parlementaire de 1977 à 1981 d'abord auprès de Jacques Couture jusqu'à sa démission, puis ensuite auprès du Docteur Denis Lazure, alors que j'étais désormais assigné à préparer la période de questions pour le ministre chaque jour de session parlementaire. Mais c'est une autre histoire.

Voir nos députés de près dans leur travail législatif reste à mes yeux l'une des expériences parmi les plus riches de mon existence. Comme des centaines et des centaines d'autres conseillers politiques auprès des membres de l'Assemblée nationale du Québec qui ont pu constater dans le quotidien combien est exigeante et rigoureuse la vie parlementaire de celles et ceux qui représentent le peuple québécois qui possède, répétait Robert Bourassa, le seul parlement national d'Amérique contrôlé par des francophones.

Quant à Jacques Couture, souvenons-nous avec gratitude de son action politique, ministérielle et parlementaire. Il le mérite. Saluons au passage tous ces Jésuites de la Province canonique canadienne-française de cet ordre qui ont tant marqué l'histoire du Québec depuis les origines de la Nouvelle-France jusqu'à aujourd'hui. Uniquement dans le domaine de la pensée nationale et de la défense et de la promotion de la langue française rappelons-nous de la génération des Papin-Archambault, des Richard Arès, des Jean Genest et de dizaines d'autres Jésuites, qui à *L'Action française*, puis à *L'Action Nationale*, ont tant fait pour renforcer le Québec, ses institutions, sa langue et ses droits.

Gilles Rhéaume,
Secrétaire adjoint du ministre (1977-1980)

¹L'auteur tient à remercier Pierre Bélanger S.J. du service des Communications et médias de la Province jésuite du Canada Français pour la diligence avec laquelle il a répondu à ses demandes ainsi que pour la qualité des documents transmis. Il est aussi heureux de savoir que c'est en s'inspirant de Jacques Couture et de son œuvre à Madagascar que la députée Jeanne Blackburn a créé, avec d'autres parlementaires, la Fondation des parlementaires et anciens parlementaires du Québec *Cultures à partager*.

Gaston Bernier interroge le juge Robert Auclair sur la qualité de la langue de l'État



Gaston Bernier

Monsieur Robert Auclair, juge à la retraite du Tribunal du travail et président fondateur de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF), n'hésite jamais à dénoncer le laxisme des législateurs, des légistes et des administrateurs

qui reproduisent des calques de l'anglais ou des anglicismes depuis des décennies. L'ASULF, qu'il a dirigée pendant près d'un quart de siècle, a proposé de nombreux changements dans la langue générale : gare d'autocars au lieu de station centrale d'autobus, centre commercial à la place de centre d'achats, etc. Certaines propositions font leur petit bonhomme de chemin et s'imposent lentement.

Expressions correctes	Expressions fautives
Gare d'autocars	Station centrale
Centre commercial	Centre d'achats
Salaberry-de-Valleyfield	Valleyfield
Service de voiturier	Service de valet
Palais de justice	Place de la justice
Faculté des études supérieures	École des gradués

G.B. L'ASULF exerce, depuis deux décennies et plus, des pressions sur les législateurs afin qu'ils soignent la langue de la législation. Constatez-vous des améliorations?

R.A. « Je ne suis pas certain qu'il y ait progrès. L'Asulf a réussi à faire changer un certain nombre d'ex-

pressions douteuses : « ordre professionnel » a pris la place de « corporation professionnelle », « palais de justice », de « place de la justice ». D'autres succès encore: nos « rapports d'impôt » sont devenus des « déclarations de revenus », les « lois de... » sont maintenant des « lois sur... », les « cédules » ont fait place à des « annexes » dans la législation québécoise. Cela étant, peut-on dire qu'il y a eu progrès? Oui, sur plusieurs points. Mais, parallèlement, d'autres fautes font leur apparition et d'autres résistent avec acharnement.

G.B. Existe-t-il des listes de mots et d'expressions que l'on devrait faire disparaître de la langue judiciaire et de la langue législative?

R.A. Il y en a beaucoup. Mais ce n'est pas le lieu pour en dresser un inventaire. De mémoire, je peux vous faire part de quelques expressions plus que discutables que les parlementaires ont reconduites dans la Charte des droits et libertés de la personne en juin 2008, en dépit des mises en garde de l'ASULF : « période de probation », « temps supplémentaire », « audition », « référer une demande à » « disposer d'une demande » n'ont pas cédé leur privilège aux expressions correctes en français : période d'essai, heures supplémentaire, audience, renvoyer à, décider de. Je pourrais aussi rappeler la dénomination du ministère... des « Pêcheries », un pur barbarisme, et l'impossibilité de faire accepter « loi interprétative » comme solution de rechange à « loi déclaratoire ». Je pourrais allonger la liste. Le laxisme des législateurs est incompréhensible, surtout qu'on essaie de les sensibiliser. C'est comme si l'on trouvait qu'employer l'expression juste n'a pas d'importance.

G.B. Comment expliquez-vous la pusillanimité des législateurs? Comment se fait-il qu'ils laissent passer sans scrupule les anglicismes et les barbarismes?

R.A. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette réalité. D'abord, députés et ministres ont des préoccupations beaucoup plus terre-à-terre et beaucoup plus immédia-

tes que le bon usage en matière de langue: ils veulent attirer l'attention des médias, ils veulent que le contenu légal soit précis, ils sont constamment sur la brèche, on pourrait même dire qu'ils mènent eux-mêmes une certaine forme de combat. Or, quand ils veulent gagner des points, ce n'est habituellement pas le dictionnaire ou la grammaire française qui leur sera utile. Ils ne sont plus sur les bancs d'une école. De plus, comme ils sont le reflet des citoyens, ils sont inévitablement influencés par la langue du peuple, celle des médias, celle de la publicité et celle des pays limitrophes.

G.B. Mais pourquoi laissent-ils passer, sans s'en soucier davantage, des anglicismes et des barbarismes dans les lois et dans les règlements?

R.A. Les parlementaires ne sont pas nécessairement tous sensibles à la qualité de la langue. Ils vont souvent au plus pressé. Et puis, ils pensent probablement que la langue des lois et des règlements relève surtout de la compétence des juristes et des linguistes, que ceux qui écrivent lois et règlements connaissent bien leur langue et, enfin, que c'est un domaine qui leur est interdit. Ils doivent se dire que remplacer un mot jugé incorrect, un calque de l'anglais par exemple, va faire s'effondrer tout l'échafaudage juridique. Pourtant, écrire « conseil scolaire » au lieu de « commission scolaire » pourrait-il mettre en péril le système public d'enseignement? Remplacer « temps supplémentaire » par « heures supplémentaires » dans les conventions collectives mettrait-il en péril la paix syndicale? Soyons sérieux!

G.B. Avez-vous le sentiment que l'utilisation de mots français diminuerait la précision des textes législatifs?

R.A. Mais non. Au contraire. Les bonnes expressions rendraient les textes plus limpides. Une commission ou un comité est un organisme nommé. Un conseil scolaire est, quant à lui, élu par la population. Un employé « régulier » est, en principe, un employé qui travaille à un rythme constant. Son pendant serait-il un employé « irrégulier »? Si l'on veut dire que l'employé est un permanent, pense-t-on que la population ne comprendra pas? Quelqu'un a déjà dit, il me semble que c'est Robert Ca-

therine, « la bonne administration commence par le bon français ». Et vous vous rappelez la phrase du philosophe Confucius : « Si les termes ne sont pas corrects, le langage n'est pas en harmonie avec la vérité des choses. Si la langue n'est pas en harmonie avec la vérité des choses, on ne saurait régler les affaires avec succès ». Une langue de qualité est le premier adjudant des hommes et femmes politiques et de leurs collaborateurs.

G.B. Que faudrait-il faire pour briser l'embâcle de l'inertie, de la routine et de l'indifférence?

R.A. L'époque que nous vivons ne favorise pas les partisans ou les militants de la qualité de la langue. Les règles et les pratiques n'ont pas la cote. L'effort est déprécié, ce serait du superflu. Et puis, pourquoi corriger ses façons de dire. « On se comprend, c'est ce qui est important » entend-on souvent. En somme, la correction du langage serait beaucoup plus aisée à réaliser si le contexte était différent, plus exigeant. Il faudrait valoriser la précision de la langue qu'on parle, sa qualité et l'expression correcte. Non, franchement, entre vous et moi, combien de gens pensent que la qualité de la langue française est un facteur de réussite? Dans la situation actuelle, il faut semer et espérer que le temps sera propice, que les valeurs de la société changeront. Cela commence par l'école. Cela s'exprime par la langue du Parlement, de ses lois, de ses conventions collectives, de la presse orale et écrite. Si l'on croyait que le français de qualité est un facteur de réussite sociale autant que l'anglais semble nécessaire aux yeux des parents pour la réussite de leurs enfants, nous serions beaucoup plus fiers et solides.

G.B. Vous aviez suggéré en 2001 à la Commission Larose de faire travailler de concert les spécialistes de la langue et les spécialistes du droit comme on l'avait déjà proposé à la fin des années 1930 et dans les années 1950 (juriste censeur, ou conseil de juristes-grammairiens). La solution est-elle toujours envisageable?

R.A. Elle l'est assurément. Mais il faudrait d'abord redonner des moyens à l'Office québécois de la langue française, la possibilité de rayonner et d'exercer un certain magistère sur l'ensemble des services de l'État québécois. Pour l'heure, on a comme l'impression que les ministères le court-circuitent sans vergogne, en méprisent les travaux et les recommandations. Dans un deuxième temps, la présence de linguistes dans le voisinage des légistes devrait être une pratique courante. Les préoccupations des uns et des autres, probablement différentes, apporteraient des corrections de forme dans les textes législatifs que les seuls juristes ne peuvent concevoir. Modifier son langage n'est pas facile. Nous sommes tous conservateurs en la matière. La féminisation des titres de profession ou la rectification de l'orthographe hérissent bien du monde, mais à long terme, un compromis ou un nouvel équilibre prévaudra. Les juristes devraient parvenir à accepter les suggestions des spécialistes de la langue.

G.B. Souvent, des locuteurs excipent de la présence d'un barbarisme dans les documents officiels de l'État pour l'utiliser. Vous semble-t-il que l'amélioration de la langue législative aurait un impact sur la langue de l'ensemble de la population?

R.A. L'impact du vocabulaire législatif et administratif est déterminant sur le vocabulaire général. Les documents secrétés par l'État ne sont pas des documents dont on arrose les citoyens. Mais les journalistes, les chercheurs, les professionnels les consultent et s'en servent comme documents ou témoignages de référence. L'utilisation de certains mots dans la Fonction publique en a assuré le rayonnement : courriel, télécopieur, logiciel, circonscription électorale, bureau de scrutin, maladie professionnelle, clause de disparité de traitement, etc. Aussi, espère-je que l'État mettra de côté son laxisme et cessera d'entériner des mauvaises habitudes langagières : il doit se fonder sur les pratiques du français standard – d'autres disent « français international » - compris dans toute la francophonie, ce qui n'exclut pas les accents, ni un lexique qui laisse place à l'originalité locale. Si l'État, le Parlement, l'Administration haussaient

la barre linguistique, les locuteurs emboîteraient le pas. Comme ils l'ont fait avec cédérom ou courriel, comme ils l'ont fait avec « arrondissement », comme ils le font avec de nouveaux toponymes.

G.B. Merci beaucoup, monsieur Auclair. On pourrait aborder de nombreux autres sujets. Aussi faudrait-il se reprendre à une autre occasion. Mais on peut dire qu'en dépit des difficultés, des obstacles et du poids de l'inertie, de la force des mauvais exemples ou des mauvaises pratiques, vous avez l'impression que l'évolution dans le bon sens reste une perspective possible. On peut dire de vous que vous ne lâchez pas !

Gaston Bernier

Conseiller spécial à la direction de la Bibliothèque



Robert Auclair : aperçu biographique

Monsieur Robert Auclair a consacré sa carrière au monde du travail. Il fut tour à tour avocat syndical, haut fonctionnaire au ministère du Travail et, par la suite, juge au Tribunal du travail. Il a pris sa retraite en 1996. Une ligne de force et une préoccupation ont marqué sa carrière et ses années de retraite : celle de la qualité de la langue. À l'origine, il se pencha sur les conventions collectives fortement influencées par le milieu anglophone et états-unien et par les « unions » mises sur pied ici selon un modèle et un langage en provenance des contrées voisines. Cette première expérience déboucha, par la suite, sur la qualité de la langue française de la

société québécoise prise dans son ensemble, celle des législateurs, des administrateurs et des relayeurs. De là, la mise sur pied, en 1986, de l'Association des usagers de la langue française, devenue l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française en 1998. Monsieur Auclair en fut président de 1986 à 2008. Il a été nommé président honoraire à la fin de son dernier mandat. Il est récipiendaire de l'Ordre des francophones d'Amérique depuis 1999, lauréat du Prix de l'Ordre de la francophonie en 1994 et, également, du Prix Camille-Laurin en 2001.

L'Association pour le soutien à l'utilisateur de la langue française (ASULF)

L'Association existe depuis 1986. Elle a été fondée par des personnes qui avaient constaté que le combat pour le statut et l'usage de la langue avait fait oublier le volet de la qualité et que les organismes spécialisés de l'État ne faisaient que peu d'interventions pour faire corriger des situations fautives. Depuis, ses membres travaillent à l'amélioration de la langue publique et sensibilisent les locuteurs aux barbarismes, aux calques inutiles et aux anglicismes qui y pullulent.

L'Association regroupe environ 250 personnes du territoire québécois et des provinces limitrophes

et une trentaine de personnes morales. Elle publie un bimestriel, *l'Expression juste*. Le siège social de l'Asulf est situé au 5000, Boulevard des Gradins, Québec G2J 1N3. Les coordonnées téléphoniques et électroniques sont : 418 622-1509 servant au téléphone et au télécopieur; le courriel se lit Asulf@globetrotter.net et l'on obtient le site ainsi www.asulf.ca. Toute personne qui s'intéresse à la qualité du français ainsi qu'à son statut posera un geste de promotion en faveur de notre langue nationale en devenant membre. Bienvenue.

Plusieurs élus ou ex-élus en sont déjà membres.

Render-vous à prévoir

Journée de retrouvailles

Pour celles et ceux qui furent députés de 1970 à 1990 et pour les membres de la Tribune parlementaire



Gilles Morin

Une journée de grandes retrouvailles aura lieu le 19 mai 2010 à l'Assemblée Nationale. Ce retour au passé « glorieux » réunira les membres de la Tribune de la Presse des années 70 à 90 et les parlementaires qui ont siégé durant la même période.

Cette activité s'inscrit dans la continuité du rassemblement de l'année dernière où d'anciens journalistes et députés des années 50 à 70 s'étaient rencontrés. Les participants n'ont pas oublié cette rencontre conviviale. En 2010, les retrouvailles coïncideront avec l'assemblée annuelle de l'Amicale des anciens parlementaires.

La journée débutera par la traditionnelle période des questions en matinée à l'Assemblée nationale. Après le lunch (libre), les anciens parlementaires et les anciens journalistes assisteront à une conférence du réputé pro-

fesseur en journalisme monsieur Florian Sauvageau. Les deux groupes se sépareront ensuite le temps d'un remue-méninges des journalistes et d'une visite pas trop « nostalgique » des locaux actuels de la Tribune de la Presse.

Les grandes retrouvailles s'intensifieront autour du cocktail dînatoire au restaurant *Le Parlementaire* de 17 h à 19 h (un 5 à 7). Le coût de cette activité, pour couvrir les frais du cocktail dînatoire, sera de 50 dollars. Trois dévoués bénévoles coordonnent actuellement la préparation de ces retrouvailles. Vous les connaissez déjà. Vous pouvez donc communiquer avec la secrétaire exécutive de l'Amicale des anciens parlementaires, Marie Tanguay, l'historien Jocelyn St-Pierre et le journaliste Gilles Morin.

Au plaisir de vous revoir le 19 mai 2010 pour échanger de bonnes vieilles anecdotes, certes, mais aussi pour réfléchir sur deux métiers toujours actuels et... complémentaires !

Gilles Morin



de la Fondation

7^e Soirée des Cultures à partager de la Fondation des parlementaires québécois

Chaque automne depuis 2003, la Fondation des parlementaires québécois Cultures à partager tient une soirée-bénéfice dans le but de soutenir et d'assurer la pérennité de ses interventions locales et internationales et de poursuivre ainsi sa mission.

L'édition de cette année s'est déroulée le 28 septembre au Cabaret du Casino de Montréal sous l'égide de son président d'honneur Jean Leclerc, président-directeur général du Groupe Leclerc, qui a notamment présidé les Fêtes du 400^e anniversaire de la ville de Québec.

Cette soirée de prestige a réuni près de 400 convives issus du monde des affaires, de la politique, du milieu diplomatique et de l'éducation. La réception comprenait un cocktail suivi d'un repas et fut animée par les membres du fameux Club des Ex. Le trio connu, formé de Liza Frulla, Marie Grégoire et Jean-Pierre Charbonneau était «modéré» par nul autre que Simon Durivage.

Par ailleurs, Jean-Pierre Ferland, un auteur-compositeur-interprète québécois émérite, dont la renommée est internationale, avait accepté d'assumer le rôle de porte-parole de la Fondation. D'ailleurs, au cours de la soirée, la médaille d'honneur de l'Assemblée nationale lui a été décernée par le président, Yvon Vallières, pour son apport en faveur du rayonnement de la culture québécoise et de la langue française.



La Fondation s'est donc alliée de nombreuses personnalités qui ont contribué de manière significative à faire de cette soirée un succès à tous les niveaux. Les fonds amassés serviront à favoriser les actions diversifiées de la Fondation, tant au niveau local et communautaire que sur le plan international et humanitaire. Merci aux participants et à l'an prochain, car la présidente Cécile Vermette compte sur vous. Cette Fondation est la vôtre !

Steve Muntu Ntambwe



Des nouvelles de la Fondation







Michel Bissonnet, homme de vision, d'instinct et d'action



Cécile Vermette

Il y a 15 ans, alors qu'il était vice-président de l'Assemblée nationale, Michel déposait le projet de loi pour créer l'Amicale des anciens parlementaires du Québec. Qui l'eût cru, 10 ans plus tard, Michel Bissonnet est devenu l'un des présidents les plus populaires et les plus respectés de toute l'histoire de l'Assemblée nationale. Tous, nous savons que Michel n'a pas nécessairement couru après les honneurs mais les honneurs lui sont tombés dessus.

Sa contribution à la progression et au rayonnement de l'Assemblée nationale en est sans doute la raison. C'est ainsi qu'il a été décoré de «l'Ordre de la Pléiade» au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à Québec le 21 avril 2005. Il s'est vu décerner aussi le grade de «Grand Croix», la plus haute distinction de l'Ordre. Cet honneur est réservé aux personnalités qui se sont particulièrement distinguées en servant les idéaux de coopération et d'amitié de la Francophonie.

Enfin, à l'occasion de l'anniversaire de fondation de la ville de Québec, le 13 juillet 2008, Michel a été reçu au grade d'Officier de «l'Ordre National de la légion d'honneur». La France a ainsi exprimé sa fraternité avec le Québec en le distinguant comme personnalité québécoise ayant excellé par sa contribution à la relation franco-québécoise et à la Francophonie. On pourrait comparer son œuvre aux travaux d'Hercule. Ou pour les plus jeunes d'entre nous à ceux d'Astérix ! D'emblée, on lui reconnaît son impartialité, sa grande intégrité, son enthousiasme contagieux, mais surtout, sa capacité d'action pour rehausser la statut du parlementarisme.

À peine un an après son élection à titre de président de l'Assemblée nationale, Michel présentait un document de travail portant sur les moyens de favoriser

l'autonomie et l'initiative des députés en vue d'accroître l'efficacité de leur travail et de confirmer l'équilibre démocratique de la profession parlementaire. C'est dans cette optique qu'il proposait alors un code de déontologie pour les députés afin d'établir une ligne claire de conduite. Aujourd'hui, on peut dire que ses efforts ont porté fruit puisque la réforme parlementaire a été adoptée durant cette présente session et sera mis en application dès septembre.

La reconnaissance et le prestige de l'institution sont au cœur des préoccupations de sa présidence : mieux faire connaître l'Assemblée nationale et le travail des parlementaires. Cela l'amène à développer des moyens de communication pour favoriser le rapprochement avec la population. C'est en ce sens qu'il instaura le projet d'émissions télévisuelles de 30 minutes pendant lesquelles des anciens parlementaires racontent les raisons ayant motivé leur entrée en politique, comment ils ont vécu leur passage à l'Assemblée nationale, en quoi



Prix hommage de l'Amical



a consisté leur travail de député et leur vie après avoir quitté la vie publique. C'est ainsi que la série «Mémoires de députés» a permis jusqu'à présent à 45 ex-élus de différentes allégeances de partager avec les auditeurs du canal de l'Assemblée nationale les valeurs et souvenirs les plus marquants de leur vie parlementaire.

On peut dire que Michel a de la suite dans les idées! D'abord avec un projet de loi pour officialiser la création de l'Amicale des anciens parlementaires, puis par des moyens télévisuels enrichir la relation entre les citoyens et les anciens élus qui rappellent la vie politique d'hier, pour enfin tout récemment, dernier geste de sa générosité, donner par le Salon anciens, un lieu où les élus d'hier se sentiront encore chez eux en venant à l'Assemblée nationale. Merci Michel pour ce beau geste significatif! Plus besoin de se chercher une piaule lors de nos visites au Parlement, nous les anciens, puisque nous avons nos installations en permanence et un petit coin bien à nous. Soit pour roupiller ou faire nos téléphones ou mieux en-

core, parler de ce qui nous anime tous, la politique.

Michel, tu as su te faire reconnaître autant par ta simplicité que par l'efficacité de tes décisions. Ta volonté de modernisation et de rapprochement avec la population en aura remué plusieurs. Tu as contribué davantage à faire du Parlement la maison du peuple.

Tu as toujours su respecter le cheminement de chacun. En dépit de tes prises de positions, tu es resté l'ami que l'on aime et qu'on apprécie car avec humour tu nous as tous ramenés à l'ordre, à un moment où l'autre, et quelques fois, à la raison. D'ailleurs, un journaliste mentionnait à ton sujet qu'en vingt ans de carrière politique, tu avais réussi un tour de force, puisqu'on ne te connaît aucun ennemi.

C'est pour ces raisons de haute considération que ce soir, l'Amicale des anciens parlementaires est heureuse de poser ce geste de gratitude pour tout ce que tu as fait pour notre cause. Nous te le devons bien.

Cécile Vermette, présidente

Fondation des parlementaires québécois *Cultures à partager*
Députée de Marie-Victorin (1985-2007)



Jean-Pierre Saintonge reçoit le prix Hommage de l'Amicale



Victor Godbloom et son épouse Sheila, honorés

C'est comme piliers de l'action philanthropique, communautaire et politique que monsieur Victor Godbloom et son épouse Sheila verront des Prix du QCGN (le Québec Community Groups Network) porter leurs noms. Cet organisme parapluie de trente-deux groupes communautaires du Québec veut ainsi marquer son appréciation de l'action du docteur Godbloom tant au niveau politique comme ancien ministre qu'au niveau social comme ancien président du Congrès juif canadien, un organisme où il a travaillé au rapprochement avec la société québécoise. Le QCGN veut aussi souligner l'ac-

tion multiforme de Sheila Goldbloom, professeure à McGill dans le domaine social, impliquée par son action au YMCA, au refuge Juan Moreno ou à l'Orchestre symphonique de Montréal. Les premiers prix ainsi désignés «Sheila and Victor Goldbloom Distinguished Community Service Awards» ont été remis lors de l'assemblée générale de l'organisme, en septembre à Gatineau, voulant entretenir des «liens solides entre Québécois de toutes origines». Nos hommages à Victor Godbloom ainsi qu'à madame.

Adélard Godbout, rappelé à la mémoire

Comme on le sait, avant d'être le quinzième premier ministre du Québec de 1939 à 1944, Adélard Godbout fut de par sa profession d'agronome et fils de cultivateur, professeur à l'École d'agriculture (ITA) de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de 1918 à 1930. Il agit aussi comme agronome dans le comté de l'Islet pour le ministère de l'agriculture de 1922 à 1925. Élu député libéral en 1929, poste qu'il occupera pendant 16 ans (de 1929 à 1936, puis de 1939 à 1948), il devient ministre de l'Agriculture dans le gouvernement Taschereau (1930 à 1936), acquérant lui-même une ferme dans la belle municipalité de Frelighsburg en 1931 (Brome-Missisquoi). On peut dire d'Adélard Godbout qu'il resta toujours un pédagogue de l'agriculture, attaché à la vie rurale et à la terre qui nourrit.



C'est en considération de tout cela et du fait qu'il fut professeur à ce qui est aujourd'hui l'ITA avant de devenir ministre, puis premier ministre, que l'Institut de technologie agroalimentaire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a nommé officiellement, certificat de désignation topony-

mique en main, son bâtiment principal «Pavillon Adélard-Godbout», le 9 octobre 2009, cette année marquant le 150^e anniversaire de l'Institution. Déjà, en 2001, la maison d'enseignement agricole avait installé devant l'entrée de cet édifice un buste en bronze de son illustre professeur. Que voilà une belle occasion pour plusieurs de retourner visiter cet ensemble patrimonial que constituent le magnifique collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, l'école d'agriculture attenante ainsi que la paisible et mystérieuse montagne voisine qui a vu près de deux cents ans d'histoire pédagogique dans le monde rural. On pourra du même coup aller revoir le Musée François-Pilote qui vaut vraiment le détour.



Merci à madame Pierrette Maurais pour les deux photographies.

Celles et ceux qui aiment les beaux livres et la lecture pourront se procurer le magnifique boîtier comprenant deux volumes. Sous le titre général 150 ans d'enseignement agricole à La Pocatière (1859-2009) pour chacun des livres, Ulric Lévesque signe le tome I, L'École et la Faculté (1859-1962) alors que Denis Dumont réalise le Tome II intitulé simplement L'Institut (1962-2009). L'ensemble, qui fait près de sept cent pages, est richement illustré sur papier de qualité, un ensemble éditorial signé par la «Fondation François-Pilote».

Visite impromptue de Maurice Duplessis



Matthias Rioux

300 habitants environ, pour rendre visite à mes parents.

Jeune enfant, j'étais impressionné de voir le premier ministre en personne. Mes parents aussi. Que veut-il ? Sans doute s'enquérir auprès de mon grand-père et de mon père de quel bord ils allaient voter. Mais, il y avait plus : il se faisait porteur d'un message. Regardant mon père droit dans les yeux, il lui dit, sur un ton assuré : «Adélard, ta femme est communiste».

À l'évidence, mon père, pêcheur de son état, ne comprenait pas trop bien ce que voulait lui dire monsieur Duplessis. Et celui-ci enchaîne en ajoutant : «Une mère de famille doit donner l'exemple à ses enfants. Penses-y Adélard, ta femme appartient à un groupe de révolutionnaires qui veulent détruire la religion, la famille et le gouvernement.»

Furieuse, ma mère lui rétorque qu'elle est une bonne catholique et capable de décider ce qui était bon pour sa famille. En vérité, ma mère avait assisté à Montréal, en compagnie d'une cousine, à une réunion de la CCF (Canadian Confederation of Farmers), l'ancêtre du NPD. Voyant ce que ce mouvement proposait aux fermiers de l'Ouest canadien, ma mère avait pensé honnêtement que cela pouvait être bon pour les cultivateurs de la Gaspésie.

Petites questions sur cette anecdote.

Jeune, je me suis posé la question : qu'est-ce que ma mère avait pu faire de mal pour que le premier ministre en personne vienne la sermonner dans sa maison?

Devenu adulte, j'étais habité par une autre interrogation : par quelle source le chef du gouvernement du Québec avait-il été informé qu'une modeste mère de famille, des confins de la Gaspésie du Nord, avait assisté à une réunion de la CCF à Montréal ? Pourtant, à cette époque, les moyens de communications étaient rares voire inexistants en Gaspésie : pas de radio, ni de journaux, ni de téléphone en Gaspésie du Nord, la télévision elle-même n'ayant pas atteint le Québec. Mais attention, il y avait le télégraphe. Oh, oui ! Technologie sommaire de communication certes à cette époque, mais ô combien symbolique. Expression chargée de sens qui dans le langage populaire se transmettait l'arsenal électoral infernal de la machine de l'Union nationale. La dite Machine avait-elle un pouvoir d'enquêter ? Ou était-elle à ce point efficace dans ma région natale ? En venant dans la maison du père et surtout du grand-père Rioux, Duplessis prenait habilement contact avec toute la fratrie des Rioux et de leurs familles vivant dans les villages voisins.

Plus tard, et encore aujourd'hui, je m'interroge sur cette phobie qu'avait Maurice Duplessis de voir un communiste ou un bolchevique derrière chaque arbre. Bien sûr, l'anti-communisme ambiant d'Amérique du Nord, principalement aux États-Unis où sévissait le maccarthysme, se répercutait au Québec et au Canada. Pour monsieur Duplessis, les communistes n'avaient-ils pas dynamité le pont de Trois-Rivières ? C'est le même homme qui, en 1937, avait fait voter la Loi du cadenas, « Loi protégeant la province contre la propagande communiste ». La Belle province est ainsi cadennassée, Le Chef fait la Loi et sur ordre du procureur général qu'il est lui-même, il pose un cadenas sur la porte de toutes « les maisons servant à cette propagande ». Notre modeste maison était-elle, aux yeux de monsieur Duplessis, un refuge utilisé par Céline, ma mère, pour propager la doctrine communiste ? Si tel était le point de vue du premier ministre, c'est grotesque ! Avec un peu de recul, j'estime qu'il utilisait plutôt ainsi l'arme de l'intimidation pour arracher des votes.

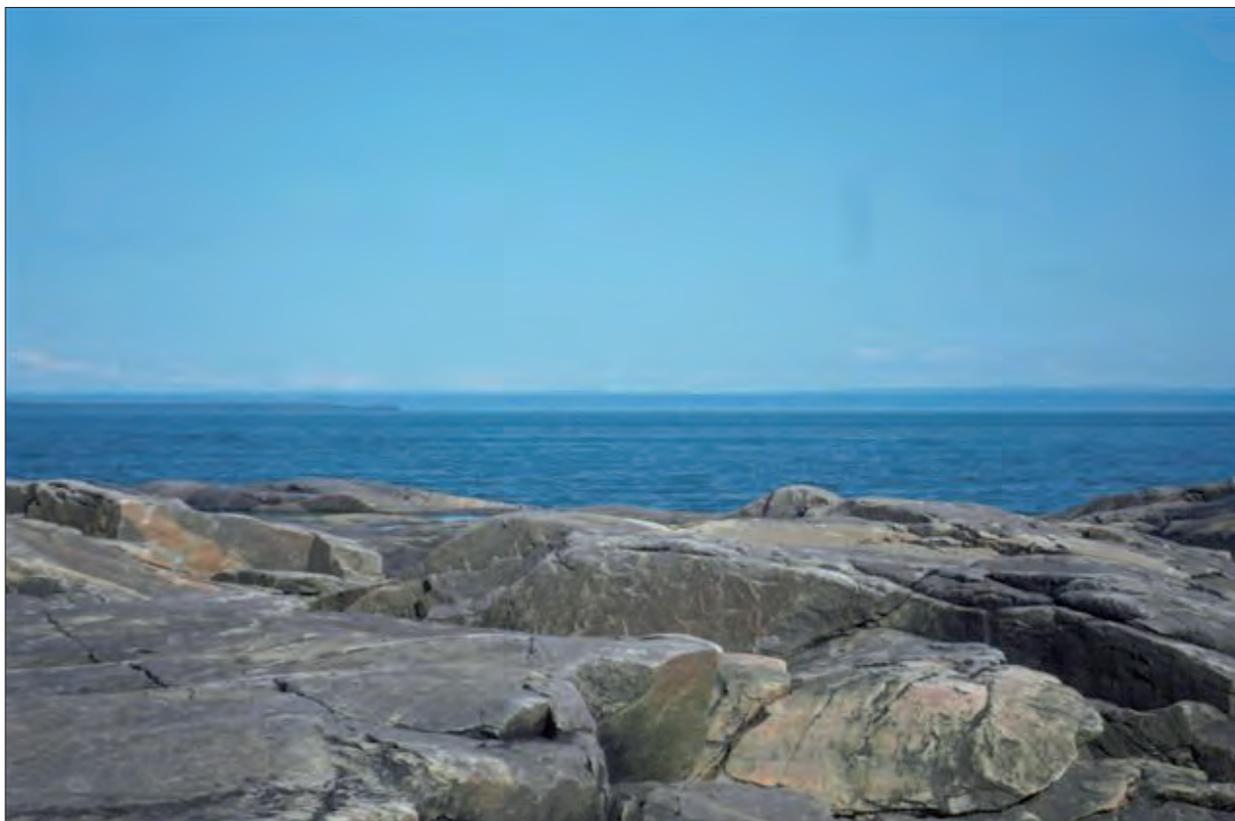
Nonobstant ce qui précède, je n'ai jamais cru que Maurice Duplessis était fondamentalement convaincu que le communisme constituait un danger pour le Québec et que ses appareils idéologiques les plus puissants à savoir : la famille, l'Église et l'État, étaient menacés.

Une belle recherche consisterait à documenter la thèse selon laquelle Maurice Duplessis était sérieux lorsqu'il parlait de la menace communiste pour le Québec et ses institutions. Était-ce plutôt une stratégie électorale pour faire peur au peuple qui, soit dit en passant, n'en avait cure. Ou encore, utilisait-il ce vocable simplement pour faire plaisir au clergé ainsi qu'à la droite québécoise et canadienne?

Matthias Rioux
Député de Matane (1994-2003)

En clair, croyait-il vraiment tout ce qu'il disait? Mieux, comprenait-il les fondements du communisme : la lutte des classes, l'accumulation du capital, la dictature du prolétariat, etc. Avait-il lu *Le Capital* ou *L'Idéologie allemande* de Marx et de son ami Engels ? Ces intellectuels idéologues n'avaient pas leurs livres dans sa bibliothèque même si l'historien Robert Rumilly veillait au grain.

Un doute méthodique est donc de mise lors que l'on parle de l'anticommunisme viscéral et du despotisme du «Chef».



Françoise Tanguy Rouen

«L'époque de Duplessis» vs «sous Duplessis» ?



Denis Vaugeois

Maurice L. Duplessis est mort un 7 septembre, jour de ma fête. (pure coïncidence). J'avais 24 ans. Ce jour-là, les notables trifluviens devaient inaugurer un monument à la mémoire d'Ézékiel Hart, élu député de Trois-Rivières en 1807 et 1808.

Le jour où je fus moi-même élu député de Trois-Rivières, le 15 novembre 1976, je réalisai que seulement deux députés (si j'excepte Gilles Gauthier qui ne fut député que pendant six mois) me séparaient du célèbre premier ministre : Yves Gabias et Guy Bacon. Un unionniste et un libéral. En 1976, le comté restait divisé entre ces deux allégeances. C'est ainsi qu'un péquiste a pu se faufiler entre les candidats de ces deux «vieux partis».

Succéder à Duplessis crée des obligations. Au choix, on peut le dénigrer ou l'aduler, le renier ou le défendre. Tout naturellement, je décidai d'assumer son héritage. En 1968, lors de la parution de *Canada-Québec, synthèse historique*, des collègues firent remarquer que les opinions des auteurs sur l'ère duplessiste étaient surprenantes. On s'attendait à une charge en règle au lieu d'une présentation très factuelle, livrée sans états d'âme. Notre réponse fut toute simple mais un peu déroutante : « Nous avons écrit ce passage après avoir lu les Mémoires de Georges-Émile Lapalme ». Et c'était vrai ! Jacques Lacoursière et moi-même, nous avons parcouru avec un certain étonnement les trois tomes des Mémoires de Lapalme : le Bruit des choses réveillées, le Vent de l'oubli et le Paradis du pouvoir. Lectures délicieuses qui nous avaient beaucoup impressionnés.

En fait, nous avons très tôt appris à distinguer « l'époque de Duplessis » et « sous Duplessis », ainsi nous distinguons le patronage sous Duplessis, attribuable à Duplessis, de celui qui régna à l'époque de Duplessis.

Nous avons la manie de comparer et de nous demander comment c'était, ailleurs, à la même période. Exemple : qu'en était-il de la censure en Ontario de 1945 à 1960 comparativement au Québec. Une conclusion s'imposait inévitablement : le Québec d'alors était bien de son temps. Tout simplement.

La corruption électorale? C'est un héritage britannique. Duplessis n'a rien inventé et le patronage lui a survécu pendant longtemps. Très longtemps. J'en ai vu de navrantes manifestations au moment de l'opération 55 alors que l'argent coulait à flot pour acquérir des marécages destinés à accueillir des écoles monstrueuses, les tristes polyvalentes. J'en ai observé des reliquats même après 1976, malgré les efforts de René Lévesque qui le combattait d'autant plus fort qu'il le savait bien incrusté.

Que penser des dénonciations de Duplessis à propos du communisme et du bolchevisme? Quand on compare ses discours à ceux des Américains, à l'exécution des époux Rosenberg, au napalm répandu sur le Vietnam, à la Baie des Cochons, vraiment... Dans les années 60, Duplessis étant mort et enterré, Jacques et moi, nous avons vécu la chasse aux séparatistes. Nous avons placé au dos de notre *Canada-Québec* le fameux patriote d'Henri Julien, devenu l'emblème du FLQ. Combien de fois a-t-on fouillé mon bureau personnel? Combien de fois ai-je dû défendre mes étudiants contre les agissements de la police, faisant même intervenir le maire de Trois-Rivières, J.A. Mongrain, pour les faire sortir de prison. La loi du Cadenas, c'est de la petite bière à côté de la répression des années 1960 et surtout de la Loi des mesures de guerre. Bien sûr, il y a eu la grève de l'amiante et celle du textile à Louiseville et d'autres encore, mais le cynisme de Trudeau avec les gars de Lapalme ou les expropriés de Mirabel bat quatre as, de Forillon, de Kouchibouguac dépasse tout entendement.

Pour de jeunes historiens qui ont vécu et subi l'ère Trudeau, il était difficile, lors de la rédaction de *Canada-Québec*, d'être impitoyable à l'endroit de Duplessis. Ce



même Trudeau qui a largement contribué à construire le mythe de la grande noirceur. À quoi ressemblait cette grande noirceur, supposée chape de plomb qui entravait toute liberté? Dans les années 1950, nous n'en avons pas vraiment souffert. Écoutant des gens autour de lui qui évoquaient une période dite de grande noirceur, Jacques Ferron, l'incarnation même de l'esprit frondeur, demanda : « Votre grande noirceur, c'est bien dans les années 1940 - 1960? - Ouais! Il s'agit là de mes belles années. Je ne me suis aperçu de rien! ».

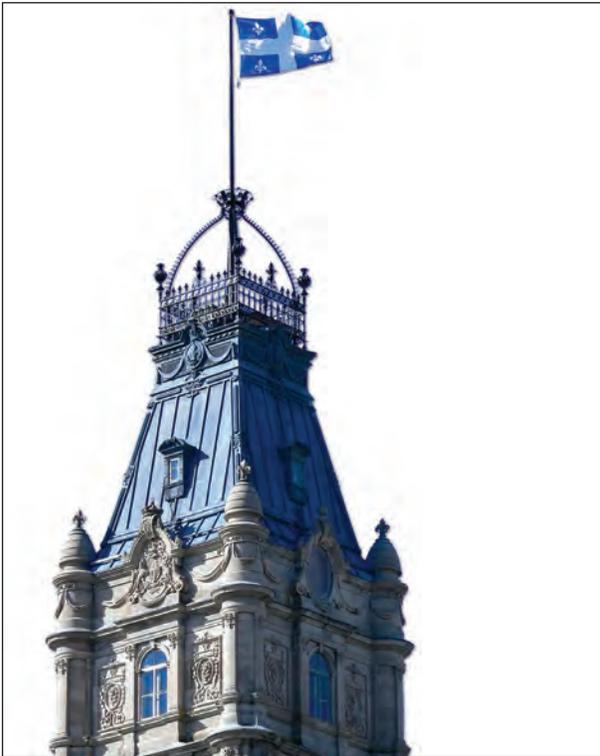
De 1950 à 1960, j'ai terminé mes études et commencé une carrière dans l'enseignement sans, moi non plus, m'apercevoir de rien. Les emmerdements venaient de certains prêtres, de notre cher évêque en particulier, mais leur étroitesse était largement compensée par la générosité et l'esprit d'ouverture de la majorité des religieux rencontrés. Ils se nommaient Louis-Marie Régis, Julien Harvey, Georges-Henri Lévesque, Léo Cloutier, Louis Martel, Albert Tessier, Gilles Boulet, etc. Vers 1958, les Triboulets, troupe d'amateurs qui imitaient le Bœuf-Qui-Rit de Paul Berval et compagnie, occupaient,

chaque dimanche, les ondes de CHLN faisant du premier ministre Duplessis et de l'évêque Pelletier nos victimes favorites. Nous n'aurions pu faire semblable émission en toute impunité dix ans plus tard, sous Pierre Elliot Trudeau C'est ça la réalité!

On a accusé Duplessis d'avoir eu la tête de Mgr Charbonneau, ce qui est démenti par à peu près tous ceux qui ont vécu ces événements; on l'a accusé de voler ses élections alors que les petites gens le bénissaient pour les progrès économiques qu'ils lui devaient. Aujourd'hui, on hausse les épaules à propos de l'électrification rurale. Mais pour les gens de l'époque, ce fut une vraie bénédiction dans les campagnes. Quant aux ouvriers des villes, ils avaient du travail et ils étaient de mieux en mieux payés. La période d'après-guerre en fut une de prospérité. Tout le monde n'était pas unioniste pour autant. Mon père ne l'était pas. Son vieux fond français l'avait muni d'un fort esprit critique. Il ne demandait rien à Duplessis, bien décidé qu'il était de laisser à ses deux garçons une bonne éducation. En cela, il ressemblait à des milliers de Québécois qui rêvaient d'instruction pour leurs enfants.

Duplessis faisait construire des écoles par centaines; son gouvernement soutenait les écoles techniques, les instituts de technologie, les instituts familiaux, les écoles normales, une école d'agriculture ici, une école vétérinaire ou une école de papeterie là, une nouvelle université à Sherbrooke. Les collèges classiques se multipliaient, les sections classiques s'ouvraient dans le secteur public, des cours de précommerce et de prégénie se mettaient en place pour permettre aux finissants du cours secondaire public d'accéder à l'université. Bien sûr, tout ça était un peu improvisé, passablement chaotique, mais on fera pire avec les recommandations pourtant réfléchies de la Commission Parent.

Maurice Duplessis contrôlait tout. Sans doute. Mais n'est-ce pas le propre d'un premier ministre dans notre régime parlementaire? Il n'était pas facile de faire face à Jean Lesage. Même pour Georges-Émile Lapalme ou René Lévesque lequel devait régulièrement mettre de l'avant une menace de démission. Jusqu'au jour où celle-



ci devint réalité. Lucien Bouchard, malgré tout le capital de sympathie qui l'entoure, a touché un sommet : fermeture des délégations à l'étranger, Hertel-Les-Cantons, coupures dans le secteur de la santé, côte des Éboulements, prise de contrôle du sommet sur le livre de façon à bloquer la mise en place du prix unique, fusions municipales qui n'avaient jamais fait l'objet d'aucune élection et l'«affaire Michaud». Oui, l'affaire Michaud! Et si on la compare à l'affaire Roncarelli?

Je ne peux oublier ce film de Jean-Claude Labrecque sur la campagne électorale de mon ami Bernard Landry. Les candidats n'existent pas. Il n'y a que le futur premier ministre et sa garde rapprochée. Tout est axé sur le cheuf. Notre régime politique est ainsi fait. S'il le veut, un premier ministre contrôle tout ou son entourage (non élu) s'en charge.

Plus récemment, pour que nos premiers ministres péquistes ne se sentent pas malmenés, observons l'actuel premier ministre, Jean Charest. Après bien des discussions, il fut convenu que le président de l'Assemblée nationale serait élu par ses pairs à l'occasion d'un vote secret. Dorénavant, ce ne serait plus le choix du premier

ministre, mais celui des parlementaires. Objectif : introduire une certaine distance entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Après une valse hésitation attribuable à l'ADQ, un président, François Gendron, fut élu par ses pairs par vote secret. La suite est connue. Même un homme politique aussi expérimenté que Jean Charest ne pouvait admettre le choix de la majorité. Après avoir «pété une coche», le premier ministre a expliqué que c'est l'absence de consultation ou de communication qui l'avait irrité.

En somme, l'Assemblée nationale est sous le contrôle de l'Exécutif et celui-ci sous le contrôle du Premier ministre. Ce n'est pas une invention de Duplessis.

Quant à la période de «la grande noirceur», le dernier mot je le laisse au sociologue Yves Martin qui a vécu la révolution tranquille comme sous-ministre adjoint à l'éducation : «Les idées avaient cheminé avant les années 1960 [...] Il est certain que l'ordre des choses n'aurait pu évoluer aussi rapidement si la collectivité n'avait pas été prête [...]», (Voir l'Histoire populaire du Québec de Jacques Lacoursière, tome V, 1960 à 1970, p. 439).

Ceux qui ont mené la Révolution tranquille étaient les enfants de la grande noirceur. Ceux qui ont mis un holà en juin 1966 pour envoyer l'équipe de Lesage aux douches étaient issus de la grande noirceur. Celles et ceux qui ont triomphé le 15 novembre 1976 avaient été formés, à l'exception de Claude Charron, sous le règne de Duplessis. Il en était ainsi depuis 1960.

Bref, je ne renie surtout pas l'héritage d'Ézékiel Hart, ni celui de Maurice Le Noblet Duplessis, même si...

P.S. Une autre fois, j'expliquerai d'où vient Le Noblet et clarifierai la filiation avec le duc de Richelieu! Un Duplessis.

Denis Vaugeois
Député de Trois-Rivières (1976-1985)

Duplessis : le colloque du cinquantenaire



Xavier Gélinas

Le 7 septembre 1959, Maurice Duplessis, député de Trois-Rivières et premier ministre du Québec, mourait dans l'exercice de ses fonctions. Cinquante ans plus tard, des chercheurs de plusieurs disciplines, de diverses sensibilités et de toutes

les générations se sont proposés de poser un regard neuf sur l'homme politique qu'il a été, sa contribution à l'évolution du Québec et la mémoire qu'il a laissée. Regroupant une centaine de participants, le colloque Duplessis, son milieu, son époque, sous l'égide du Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ) et de la Société du patrimoine politique du Québec (SOPOQ), s'est tenu à l'hôtel de ville de Trois-Rivières les 17 et 18 septembre, ainsi qu'à l'hôtel du Parlement, à Québec, le 25 septembre 2009.

Autour du « Chef », de son parti, de la gouvernance de l'Union nationale, des alliés et adversaires, et des traces de toute cette époque dans la mémoire et l'historiographie, pratiquement tous les thèmes ont été couverts. Les deux journées trifluviennes ont donné lieu à neuf séances, couvrant aussi bien la dimension proprement politique ou partisane de Duplessis que son œuvre économique, ses rapports malaisés avec les médias et divers mouvements sociaux, ses liens avec le Canada anglais, sa perception par les intellectuels d'antan et d'aujourd'hui, sans oublier l'éventail de sources archivistiques et bibliographiques permettant de saisir l'homme et son milieu.

En complément de ces moments studieux, le sénateur Jean Lapointe, célèbre pour son rôle-titre dans la série Duplessis, s'est joint à nous pour une conférence publique, tenue le 17 septembre au Musée québécois de culture populaire, où il a évoqué avec émotion, truchement et... un brin de provocation, ses souvenirs de cette



Photo : Michel Sarra-Bournet

Marcel Masse (député unioniste, 1966-1973, et progressiste conservateur à Ottawa, 1984-1993) et Claude-Gilles Gosselin (député unioniste, 1957-1970) tenant un prototype du drapeau fleurdelisé. Salle Louis-Joseph Papineau, Assemblée nationale, Québec, le vendredi 25 septembre 2009.

série inoubliable diffusée par Radio-Canada en 1978 et réalisée par Mark Blandford, Denys Arcand et Jacques Lacoursière. Le Séminaire Saint-Joseph a, pour sa part, présenté l'exposition « Maurice Duplessis, député de Trois-Rivières » dans son Service des Archives ainsi qu'une reconstitution du bureau de comté de Duplessis dans le Musée Pierre-Boucher logé en ses murs. Par ailleurs, le précieux Manoir Boucher-de-Niverville, datant du régime français et situé rue Bonaventure – à deux pas d'une statue de l'ancien premier ministre et à quelques mètres de son ancienne maison – a proposé l'exposition « Portrait de Maurice Duplessis ». Enfin, Denis Monière, président de la SOPOQ, a lancé Duplessis vous parle, un recueil de discours colligés auprès d'une multitude de bibliothèques et de dépôts d'archives textuelles et électroniques; il s'agit du premier corpus de textes de l'ex-premier ministre lui-même.

Le colloque s'est déplacé à Québec le vendredi 25 septembre, dans le cadre symbolique de la salle Louis-

Joseph Papineau de l'Hôtel du Parlement, là même où se débattaient les bills privés à l'époque couverte par nos travaux. Au programme, deux nouvelles séances savantes, traitant cette fois du lexique de Duplessis, de son comportement parlementaire et de ses rapports avec la Tribune de la presse. En milieu de journée, les participants ont pu visionner, en primeur, des extraits du documentaire Paul Sauvé. Désormais, l'avenir! que la télévision de Radio-Canada diffusera au printemps 2010. Nous avons pu échanger avec le scénariste historien, Paul Labonne, sur les éléments de continuité et de rupture chez Sauvé, dauphin de Duplessis et éphémère premier ministre du Québec durant les célèbres cent jours de l'automne 1959. Deux tables rondes ont occupé l'après-midi. La première regroupait des témoins de l'époque : Roch Bolduc, Claude-Gilles Gosselin et Louis O'Neill ont partagé leurs souvenirs et proposé une appréciation de Duplessis. Autour de la seconde, quatre chercheurs, Mathieu Bock-Côté, Gilles Bourque, Suzanne Clavette et Sébastien Parent ont relevé le défi de conclure un colloque chargé. Enfin, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale a lancé le jour même son exposition Duplessis. Sous la responsabilité scientifique du bibliothécaire historien Martin Pelletier, une sélection de

documents emblématiques, d'artefacts et d'œuvres d'art pourront y être admirés jusqu'au 5 février 2010.

Au total, un colloque riche et stimulant, qui aura l'effet, souhaitons-le, de réexaminer Maurice Le Noblet Duplessis avec une sérénité qu'a permis le passage du temps et une richesse documentaire et interprétative révélée par les nombreux conférenciers. Une bonne nouvelle : la maison d'édition Septentrion, réputée pour son excellence en livres d'histoire, en publiera les actes en 2010. D'ici là, les résumés des communications et le programme détaillé pourront être consultés sur le site Internet du colloque <http://www.cieq.ca/duplessis/>.

Le colloque n'aurait pu bénéficier d'un tel rayonnement sans l'apport de nombreux commanditaires – véritables partenaires – qui ont généreusement offert leurs deniers, leurs installations ou leurs services, contribuant ainsi à faire de Duplessis, son milieu, son époque une activité débordant le strict cadre des échanges internes entre chercheurs. Outre le CIEQ et la SOPOQ, notre gratitude va à l'Assemblée nationale du Québec, à l'Université du Québec à Trois-Rivières, à la Ville de Trois-Rivières de même qu'à son Comité des fêtes du 375^e anniversaire, à la Télé-Université, au Musée canadien des civilisations, à la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie et au Mouvement national des Québécois. L'espace ne permet pas, hélas!, de remercier nommément chaque individu ayant mis l'épaule à la roue pour assurer le succès du colloque, mais qu'il me soit permis de leur dire ici toute notre appréciation, et de mentionner en particulier mes deux collègues co-organisateurs principaux, les professeurs Éric Bédard et Lucia Ferretti, dont l'enthousiasme n'eut d'égal que le professionnalisme.

Xavier Gélinas, conservateur
Musée canadien des civilisations



Photo : Roch Thérioux, Assemblée nationale

Lancement de l'exposition *Duplessis* à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, le vendredi 25 septembre 2009, dans le cadre du colloque. De gauche à droite : François Gendron, vice-président de l'Assemblée; Denis Monière, professeur à l'Université de Montréal et président de la Société du patrimoine politique du Québec; Martin Pelletier, bibliothécaire, historien et responsable scientifique de l'exposition; Éric Bédard, professeur à la TÉLUQ UQAM et coorganisateur du colloque; Philippe Sauvageau, directeur de la Bibliothèque.

Le passé vu aujourd'hui : notes pour le colloque (25 septembre) sur Maurice Duplessis



Louis O'Neill

On juge le passé à partir de son propre site d'observation. Mais tous n'occupent pas le même site et n'ont pas suivi le même cheminement. Il s'ensuit que le regard jeté sur le passé peut être pour les uns l'occasion d'une apologie ou d'un procès, pour d'autres celle d'une évaluation nuancée.

Il y avait, au temps de Maurice Duplessis, ceux qui avaient accédé à la modernité et ceux qui y aspiraient pour eux et pour d'autres mais avaient le sentiment qu'on leur bloquait la route. Se rappeler l'espoir qui a surgi le 17 août 1936 et la déception qui a suivi, la relance de 1944-48, la grève de l'amiante, l'exercice arbitraire du pouvoir, le triomphe peu honorable de 1956.

Il y avait des agents de changement impatients qui se butaient au conservatisme social, aux mesquineries, à l'utilisation arbitraire des fonds publics, à l'anti-syndicalisme systématique. Mais il y avait d'autre part ceux qui multipliaient les témoignages de reconnaissance suscités par des subventions parfois modestes, par un petit coup de pouce au profit d'œuvres sociales et éducatives, d'une école normale ou d'une université (Voir Robert Rummily Duplessis et son temps).

Il y avait aussi ceux qui étaient en attente de mesures propres à transformer leur milieu de vie. Exemples : des routes pavées, de nouvelles écoles, l'électrification rurale, le crédit agricole. Pour eux, Duplessis a incarné la modernité.

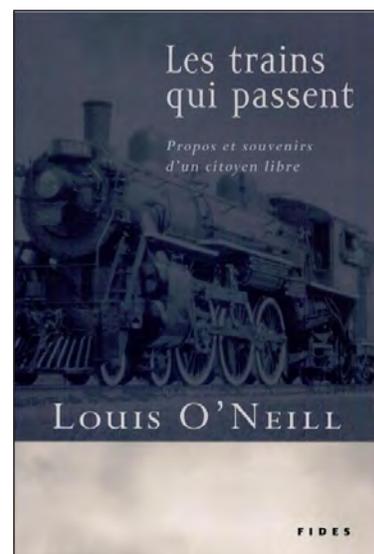
Eu égard à la question nationale, il fut, à sa manière, un chef de file et un relais dans le projet de souveraineté du Québec. Pensons au « Maîtres chez nous » d'octobre 1939, réitéré à maintes reprises. Maurice Duples-

sis a contribué à entretenir une aspiration nationale que d'autres avaient mise en veilleuse (v.g. la bataille en faveur d'un impôt provincial)

Son temps ne fut pas celui d'une grande noirceur, ni de grandes clartés.

Plutôt celui d'une continuité dans le cheminement laborieux et parfois erratique d'une petite nation têtue, tenace, fidèle à ses racines, consciente d'être différente, longtemps pauvre, puisant dans son histoire et sa foi chrétienne la force de s'inventer sans cesse et de faire face à de nouveaux défis.

Avec ses qualités et ses défauts, nonobstant le procès qu'on lui intente non sans raison, Maurice Duplessis fait partie de cette histoire qui est la nôtre. C'est pourquoi René Lévesque considérerait qu'il avait droit à sa statue devant le Parlement, et ce, sur la portion de terrain dont le Québec est propriétaire. Tout compte fait, ces deux hommes, qui sans doute ne s'aimaient guère, ont participé à la réalisation d'un même projet collectif. Mais, il faut bien le reconnaître, chacun avec sa propre vision des choses et avec des méthodes et un style différents.



NDLR. Comme nous avons posé quelques questions à Louis O'Neill sur les circonstances du texte «Le chrétien et les élections» qu'il signait avec Gérard Dion, il nous a renvoyés à son livre *Les trains qui passent. Propos et souvenirs d'un citoyen libre* (Montréal, Fides) paru en 2003 et que nous avons recensé dans le n° 3 du volume 4, à l'automne 2003. Voici donc quelques extraits du chapitre «À l'aube de la modernité» :

«Le samedi suivant la parution (le Devoir a reproduit le texte d'abord paru dans le petit bulletin *Ad usum sacerdotum*), Gérard Filion publia un éditorial vitriolique sur les mœurs électorales québécoises. C'était écrit à la hache. (...)

Le texte que Gérard Dion et moi avons cosigné sur les mœurs électorales décrivait une situation bien connue. Aussi comprend-on mal, avec le recul du temps, les raisons d'un tel retentissement. Peut-être que le fait que les auteurs étaient des clercs, peut-être parce qu'à l'époque on avait développé l'habitude de ne pas dire ouvertement ce qu'on pensait, parce qu'une sorte de prudence timorée était devenue une règle de vie, aussi bien chez les laïcs que chez les clercs. La peur régnait. On accusait Duplessis d'en être responsable. Mais celui-ci tirait tout simplement avantage de cette peur connaturelle, inscrite tel un virus dans les gènes ; (...) Duplessis savait en profiter. Il était un autocrate, mais ce n'était pas un dictateur. Il aimait embêter ses adversaires, se moquer d'eux à l'occasion, les mettre dans l'embarras, mais ne menaçait personne pour vrai.

«Il est devenu de bon ton, écrit Gérard Filion (en 1989), de désigner les années Duplessis sous l'appellation d'époque de la grande noirceur, de régime dictatorial. Les gens qui emploient cette métaphore ou bien n'ont pas connu Duplessis ou bien n'ont pas

eu le courage de le combattre. S'il avait été dictateur, nous aurions été plusieurs à goûter à la prison ou à l'exil. Il était autoritaire, certes, d'humeur capricieuse, habile à tourner à son avantage les faiblesses d'hommes qui le servaient ou qui le combattaient. Il toléra toujours une opposition, à condition qu'elle soit faible et un peu ridicule.»

On pourrait reprocher au texte intitulé «Lendemain d'élections» de laisser croire que les vices dénoncés étaient une spécificité québécoise. Dans les faits, on décèle des cas de magouille politique dans toutes les sociétés modernes. (...) On pourrait aussi reprocher au texte mentionné de laisser entendre que les Québécois seraient de moins bons démocrates que les Anglo-canadiens. Un préjugé qui fait les délices du Canada anglais. J'ai moi-même, dans des propos tenus à l'époque, contribué à confirmer ce préjugé fort répandu au sein de l'intelligentsia universitaire que je fréquentais, laquelle voyait dans l'autocratie de Maurice Duplessis une maladie propre au Québec. J'ai, depuis cette époque, appris à mieux connaître le passé québécois que j'avais tendance, comme beaucoup d'autres universitaires, à interpréter à partir de la manière de voir de ceux qui, par la force des armes, avaient établi leur domination sur le peuple d'ici. Nous nous sommes longtemps jugés avec les yeux du vainqueur.»

Louis O'Neill
Député de Chauveau (1976-1981)

Le monument Duplessis

Notes pour un exposé au colloque Duplessis, son milieu, son époque, Trois-Rivières, 17 septembre 2009



Gaston Deschênes

Le 19 novembre 1959, le premier ministre Paul Sauvé présente un projet de loi « pour rendre hommage à la mémoire de l'honorable Maurice L. Duplessis ». Le texte législatif est court : quatre articles autorisent l'érection d'un monument « à l'endroit

[que le gouvernement] jugera approprié dans la cité de Québec », l'acquisition d'un site à cette fin, si nécessaire, le paiement de ce monument à même le fonds consolidé du revenu et l'entrée en vigueur de la loi.

Dans un préambule plus long que le dispositif lui-même, le gouvernement expose ainsi ses motifs :

Attendu que l'honorable Maurice L. Duplessis, décédé le 7 septembre 1959 dans l'accomplissement des devoirs de sa fonction de premier ministre de la province de Québec, a consacré au service de celle-ci trente-deux années de sa vie, avec toutes les ressources d'une vaste intelligence, d'une extraordinaire puissance de travail et d'un profond amour de sa province ;

Attendu que son œuvre politique et administrative et sa constante et vigoureuse défense des droits constitutionnels des provinces et du pacte fédératif le classent parmi les grands hommes d'État du Canada ;

Attendu que la population du Québec, douloureusement émue de sa disparition, lui a rendu, à sa mort et lors de ses obsèques, et continue de lui rendre un éloquent hommage de reconnaissance et d'admiration, auquel se sont associés les dirigeants et les interprètes autorisés du monde religieux et civil de tout le Canada et d'ailleurs ;

Attendu qu'il convient de perpétuer cet hommage à la mémoire d'un illustre fils et serviteur de la patrie.

L'événement est extraordinaire à plusieurs titres.

C'est la première fois que le Parlement se prononce sur la décoration de son hôtel. Auparavant, l'Exécutif prenait seul ce genre de décisions.

De tous les premiers ministres du Québec depuis 1867, seul Honoré Mercier a une statue devant l'Hôtel du Parlement.

Avec la fin du régime Taschereau, l'aménagement et la décoration de la colline parlementaire s'est figée : le gouvernement ne construit pas d'édifice nouveau après la Crise (le dernier projet de Taschereau est même resté inachevé) et on loge les fonctionnaires dans des maisons acquises dans les environs du parlement ; la décoration de l'Hôtel du Parlement s'est arrêtée dans les années 1920, le dernier bronze de la façade date de 1928 et le dernier tableau d'histoire a été terminé en 1930 ; depuis les années 1930, les orateurs doivent se contenter d'une photo dans la galerie qui leur est dédiée et, plus souvent qu'autrement, après 1940, on a oublié de faire fabriquer la mosaïque traditionnelle. Fallait-il donc que son chef meure pour que l'Union nationale se préoccupe soudainement des arts au Parlement ?

Enfin, le premier ministre vient à peine de mourir et plusieurs jugent le monument prématuré.

Il n'y a pas trois mois que l'ancien premier ministre est décédé, écrit Gérard Fillion. Les passions qu'il a soulevées sont encore toutes chaudes. Ses amis n'ont pas eu le temps de juger l'homme avec sérénité ; ses adversaires n'ont pas désarmé. Il faudra au moins une génération, peut-être deux, pour que les remous créés par cette personnalité étrange à plusieurs égards soient devenus une mer étale. [...]

Les historiens feront plus tard le partage du bon grain et de l'ivraie, s'efforceront de trouver ce qui, de l'actif ou du passif, a prévalu dans son œuvre. Car c'est la fonction des historiens de dégager les traits prédominants d'un homme ou d'une époque, en laissant tomber, ou en replaçant là où ils doivent être, les éléments purement accessoires. Le décantage de l'histoire sera-t-il favorable à Maurice Duplessis ? C'est possible ; mais attendons, pour le savoir, qu'elle se soit prononcée .

Filion s'oppose avec la dernière vigueur à l'utilisation des fonds publics pour perpétuer la mémoire du premier ministre défunt. Il voit dans cette affaire une façon d'embarrasser l'opposition et surtout une source de controverse.

Pour les parlementaires, le dépôt de ce bill n'est pas une surprise. La Presse avait eu le scoop quelques jours plus tôt . Il était alors question d'une statue de 7½-8 pieds installée devant la porte de l'Orateur du Conseil



(coin sud-est) sur un piédestal d'une dizaine de pieds tourné vers Grande Allée. Coût total : « vraisemblablement de l'ordre de 75 000 \$ ».

Le discours du trône prononcé le 18 novembre était néanmoins imprécis, évoquant seulement « un geste qui symbolisera [...] l'impressionnant hommage qui lui a été rendu ».

En proposant ensuite l'ajournement en signe de deuil, Sauvé avait annoncé un projet de loi « afin de perpétuer de façon tangible » la mémoire du défunt qui était « le symbole vivant de l'attachement fervent à sa patrie et à ses traditions ancestrales », « un exemple de dévouement, de travail, d'énergie et de fermeté dans la défense des droits des siens ».

À cette occasion, le chef de l'opposition avait apporté des bémols tout en respectant les convenances. « Monsieur Duplessis, avançait-il, n'avait pas eu que des amis »... Reconnaisant l'ardeur au travail et le désintéressement du défunt, Lapalme s'inclinait devant sa tombe « en laissant à l'histoire le soin de départager les qualités et les responsabilités de l'homme politique et celles de l'homme lui-même, et de déterminer sa place dans l'essor de la province ».

La deuxième lecture du projet de loi a lieu le 1^{er} décembre 1959. Sauvé insiste sur la longévité de Duplessis et sur son rôle dans la défense « des droits provinciaux en matière d'éducation et de taxation directe ». Le chef de l'opposition émet naturellement des réserves et propose que l'étude du bill soit reportée de six mois.

Monsieur Duplessis, reconnaît Lapalme, a certainement joué un grand rôle dans la politique de la province. [...] Mais, si nous, qui portons encore les cicatrices des combats passés, nous sommes prêts à oublier, il est certain que, chez d'autres personnes, les passions sont moins éteintes [...].

Qu'est-ce qui fait émerger les actions d'un grand homme ? C'est l'Histoire. Il ne nous appartient pas à nous de rendre jugement. [...]. Seule l'Histoire sera en

mesure de dire quel rôle a joué M. Duplessis dans le développement de la province.

Après les interventions de deux députés indépendants, qui approuvent l'initiative gouvernementale, personne d'autre ne se levant pour intervenir, Sauvé donne la réplique :

L'histoire pourra avoir raison mais elle pourrait aussi avoir tort. [...] jamais elle n'a été unanime dans son jugement d'un homme politique [...].

Dans dix ou quinze ans, l'histoire pourra sans doute souligner ce qu'il a fait dans le domaine constitutionnel. Mais la génération actuelle n'a pas besoin du recul du temps pour reconnaître que sa défense des droits de la province le classe parmi les grands hommes d'État du Canada.

L'étude en comité plénier et la troisième lecture ont lieu le même jour. Lapalme propose une adoption « sur division » mais Sauvé insiste pour qu'il y ait vote enregistré et le résultat, en deuxième comme en troisième lecture, suit les lignes de parti, 67 à 15.

* * *

Le contrat de 33 000 \$ est accordé à Émile Brunet qui fait livrer son œuvre à la fin de l'été 1961. La statue aurait passé l'hiver dans sa boîte derrière le Musée du Québec. Commence ensuite une sorte de concours qui consiste à donner l'impression d'en savoir le moins possible.

D'après Charles-Édouard Cantin, qui était à l'époque sous-ministre de la Justice, Jean Lesage aurait demandé qu'on cache la statue, sans lui dire l'endroit, de telle sorte qu'il ne pourrait mentir en prétextant l'ignorance. D'après Pierre Godin, il aurait néanmoins offert l'œuvre aux amis de l'Union nationale « pour qu'ils l'élèvent là où bon leur semblerait ».

Après sa défaite du 5 juin 1966, Lesage se serait informé de l'état de la statue auprès de l'Auditeur de la province. Le « gardien des biens de l'État » l'aurait rassuré, tout en lui confiant que le nouveau premier ministre



ne s'en était pas encore inquiété. Ce dossier n'est évidemment pas prioritaire pour Johnson. Deux mois après la prise du pouvoir ni lui, ni son ministre de la Justice, ni son ministre des Travaux publics ne peuvent (ou ne veulent) donner des précisions aux journalistes, qui auraient cependant réussi à situer la cachette.

Il faudra encore sept ans avant que la lumière ne se fasse publiquement. En fin d'avril 1973, à l'émission *Appelez-moi Lise*, Charles-Édouard Cantin révèle que la statue se trouve dans un entrepôt du ministère de la Justice au 54 de la rue Dorchester, ce que le ministre de la Justice, Jérôme Choquette, aurait appris « par hasard »...

Le 1^{er} mai, le ministre Choquette invite la presse à visiter l'entrepôt en prenant bien soin de préciser qu'il s'agit de la « découverte », et non du « dévoilement » de la fameuse statue. À l'Assemblée nationale, le lendemain, il annonce qu'il va saisir le Conseil exécutif de la question et que le gouvernement prendra une décision sur le lieu où la statue sera érigée dans « quelque temps ».

Colloque sur Duplessis

Pour l'éditorialiste du Soleil, « cette affaire plutôt loufoque [avait] assez duré » ; il voyait déjà la statue en face du Parlement, mais adossée aux murs de la ville . Son homologue de La Presse considérait qu'un monument à Duplessis rappellerait son époque, « avec tout ce qu'elle a comporté de bon et de moins bon », mais il la voyait dans « un endroit discret »...

Il faudra encore quatre ans avant que la statue ne sorte « de la grande noirceur ». Elle aura donc connu une année à l'ombre pour chacune des « 16 années d'injustice » que les adversaires politiques de Duplessis lui reprochaient autrefois.

Le 31 mai 1977, René Lévesque annonce la sortie de la statue « pour très bientôt », jugeant qu'il n'y avait pas de raison de continuer à la cacher, « les sentiments, disait-il, ayant quand même pris un certain recul ». Ce sera fait le 9 septembre, non pas en face de l'Hôtel du Parlement mais à côté, dans un espace moins prestigieux, soit sur la Grande Allée .

Devant quelque 300 personnes, dont plusieurs unionistes, René Lévesque a justifié sa décision. Pour son gouvernement, le temps était venu de sortir la statue du « purgatoire des souvenirs » mais ce n'était pas pour inviter Duplessis « à proposer son exemple politique » ou à peser sur les destinées du Québec. Selon le premier ministre, on ne pouvait cependant « effacer des morceaux d'histoire » ; il fallait retenir les aspects positifs de l'action de Duplessis, et principalement la défense du concept de l'autonomie provinciale. Le chef de l'Union nationale rayonnait évidemment tandis que celui du Parti libéral a su rendre un hommage de circonstance.

En 1987, lors d'un colloque sur Lapalme, René Lévesque s'est expliqué en ces termes :

Il fallait tout de même se souvenir que Duplessis [...] avait [...] dominé quelque chose comme vingt-cinq ans de la vie publique québécoise. J'en voyais d'autres, des statues, qui ne m'inspiraient pas nécessairement le respect le plus profond. Pourquoi la sienne, étant payée



Duplessis doit sa résurrection au gouvernement de René-Lévesque

par-dessus le marché, ne trouverait-elle pas sa place quelque part ?

Du côté des médias, c'est La Presse qui semble la seule à exprimer son agacement. Trois textes sur ce sujet martèlent le thème de la « réhabilitation ».

Alors qu'il trouvait que c'était « une excellente chose » de sortir la statue, en 1973, Vincent Prince est devenu soupçonneux : « Que M. Lévesque veuille se faire un allié de ce prédécesseur, dont il fut l'un des plus véhéments critiques, laisse pour le moins un peu songeur. Il faudrait qu'on nous fournisse plus d'explications sur ce revirement subit d'attitude ». Lysiane Gagnon se demande quel intérêt avait « ce gouvernement social-démocrate à ressortir cette statue, geste en apparence banal mais à forte résonance politique? » Marcel Adam se montre le plus inquiet : ériger ce monument, « c'est risquer [...] de le proposer en exemple, comme un modèle à une génération qui se souvient mal ou ne sait pas ».

Ailleurs, les commentaires articulés sont rares. On note celui de Jean-Paul de Lagrave, un spécialiste de l'histoire des idées. « Les vrais démocrates, écrivait-il, doivent considérer comme un signe dangereux l'exaltation [...] par le Parti québécois du personnage de Maurice Duplessis ». Quant au peintre Denys Morisset, il n'avait rien à dire sur la présence de Duplessis devant l'Hôtel du Parlement mais il se distinguait en critiquant vertement l'artiste. « La statue de Duplessis est affreusement médiocre, comme à peu près tout ce qui est sorti de l'atelier d'Émile Brunet » !

Le monument Duplessis était certes d'envergure et de qualité inférieures à celui de Mercier, le seul autre premier ministre québécois présent sur la colline en 1977, mais quand on le compare à ceux qui se sont ajoutés par la suite (Lévesque, Godbout, Lesage, Bourassa), il supporte facilement la comparaison et ne dépasse pas l'Hôtel du Parlement.



Comme le disait Lomer Gouin, en 1912, pour justifier l'érection de la statue de son beau-père, Honoré Mercier : « S'il fallait ériger des monuments à ceux qui n'ont commis aucune faute, nos places publiques resteraient désertes ».

Gaston Deschênes
Historien

¹ Gérard Filion, « Un geste prématuré et inopportun », *Le Devoir*, 21 novembre 1959.

² J.-Th. Larochelle, 14 novembre.

³ Rochon et Hanley.

⁴ Les indépendants ont voté avec les ministériels.

⁵ C'est auprès d'Alfred Laliberté et de Louis-Philippe Hébert que Brunet (1893-1977) apprend la sculpture monumentale et commémorative. En 1923, il est admis dans l'atelier du sculpteur Mercier à l'École des Beaux-Arts de Paris. À Québec, Brunet réalise plusieurs autres œuvres importantes, dont les monuments à Wilfrid Laurier ainsi que plusieurs statues de la façade de l'Hôtel du Parlement.

⁶ Plusieurs textes donnent 1960 comme date de livraison du monument mais, à l'étude des crédits de 1961, René Lévesque réplique à l'opposition qui s'en informe : « Aux dernières nouvelles, avant Pâques, il était encore dans le studio de l'artiste à Paris » (*Le Soleil*, 28 avril 1961).

⁷ Pierre Godin, René Lévesque, t. 3, *L'espoir et le chagrin*, Montréal, Boréal, 2001, p. 225.

⁸ *Devoir*, 21 juin 1966, p. 1.

⁹ *Devoir*, 1^{er} mai 1973. Conrad Black soutient (Duplessis, t. 2, Montréal, *L'Homme*, 1977, p. 598) que Johnson a fait transférer la statue au sous-sol du quartier général de la Police provinciale à Montréal, ce qui est hautement improbable. Black prétend aussi qu'il a essayé, avec Robert Rumilly, de faire installer la statue à Sept-Îles (p. 608).

¹⁰ *Devoir*, 1^{er} mai 1973.

¹¹ Il aurait dit alors, selon ce que rapportait *Le Soleil* du 2 mai 1973, que Lesage « avait sauvé la statue de Duplessis, en la faisant disparaître, à l'époque, car la mémoire de l'homme politique soulevait encore des réactions ».

¹² *Le Soleil*, 4 mai 1973.

¹³ *La Presse*, 3 mai 1973.

¹⁴ *Le Devoir*, 1^{er} juin 1977.

¹⁵ *JD*, 31 mai 1977. Tentant de mettre le premier ministre en contradiction, le chef de l'Opposition officielle a insinué qu'il était responsable de la garde des monuments dans le cabinet Lesage mais Lévesque a rétorqué que la statue n'était pas terminée quand il était ministre des Travaux publics.

¹⁶ Le jour même de l'installation (9 septembre), *Le Soleil* soutenait que la statue serait « probablement érigée devant la façade principale du parlement, dans la section nord du parterre que longe l'autoroute Dufferin (vers St-Cyrille) ». Certains ont soutenu que la statue avait été installée là où elle est pour que Duplessis soit en terre québécoise. La statue est fixée sur un dé de granit noir, plus précisément d'anorthosite noir Taillon, de Saint-Henri-de-Taillon, au Lac-Saint-Jean. La grande dalle composée de plaques rectangulaires entourant la base du monument est en granit brun Nara une des principales variétés de granit gris-brun de la région de Rivière-à-Pierre, située à 100 km au nord-ouest de Québec. Le monument porte l'inscription suivante : « Nous ne voulons pas que la législature de Québec soit à la remorque d'Ottawa. Elle doit être menée par les citoyens de Québec ».

¹⁷ « Lapalme : un bilan », dans Georges-Émile Lapalme, Québec, PUQ, 1988, p. 201.

¹⁸ *La Presse*, 9 juin 1977.

¹⁹ *La Presse*, 10 septembre 1977.

²⁰ *Ibid.*.

²¹ *Le Devoir*, 22 juin 1977.

²² *Le Soleil*, 12 août 1977.

²³ *La Patrie*, 30 mai 1909.

La France honore Marcel Masse

NDLR. C'est sur proposition du ministre de l'Éducation nationale de France et par décret du premier ministre François Fillon que la République française a promu monsieur Marcel Masse au titre de Commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques pour services rendus à la culture française.

Dans sa lettre l'informant de cette nomination, l'Ambassadeur de France au Canada, monsieur François Delattre, rappelle qu'en décernant cette très haute distinction à Marcel Masse le gouvernement français a tenu, lui écrit-il, à «vous honorer pour votre action sur la valorisation du patrimoine français au Québec. Vous avez en effet consacré une partie importante de votre temps à faire connaître ce que le Québec d'aujourd'hui doit à son passé français».

Les Palmes Académiques instituées par Napoléon 1^{er} pour honorer les membres de l'Université remontent à 1808. Avec le temps, les modalités de leur attribution ont été étendues à des personnes non enseignantes de la République ayant rendu des services éminents à l'éducation. Les Palmes Académiques sont également accordées à des personnalités étrangères qui ont apporté une contribution exceptionnelle à l'enrichissement du patrimoine culturel et à l'expansion de la culture française dans le monde.

La cérémonie de remise des insignes de l'Ordre des Palmes Académiques à monsieur Marcel Masse a eu lieu en octobre à Paris, aux Archives nationales de France. Elle était présidée par monsieur Pierre Nora, membre de l'Académie française, grand historien des lieux de mémoire qui a fait l'éloge de notre collègue et lui a remis au nom de la France la cravate de Commandeur.



Allocution de Pierre Nora de l'Académie Française

à l'occasion de la remise des insignes de Commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques à Marcel Masse



Pierre Nora

Cher Marcel Masse, que vous m'avez demandé, à moi, de vous remettre les insignes de Commandeur dans l'ordre des Palmes académiques est un grand honneur, et une marque d'amitié à laquelle je suis très sensible – Que

cette cérémonie tout amicale

se déroule ici, aux Archives nationales, dans le salon ovale du palais de Soubise, la charge pour moi d'un sens plus fort, car c'est là que m'a été remise, il y a sept ans, mon épée d'académicien.

La première chose à vous dire, et qui pourrait être la seule, est que cette distinction, décernée, à titre exceptionnel, à des étrangers qui ont particulièrement contribué au rayonnement de la culture française, vous revenait de droit et qu'elle aurait dû vous être remise depuis longtemps. Car depuis que, à trente ans, en 1966, vous vous êtes retrouvé ministre de l'Éducation – le plus jeune des ministres du Québec -, vous n'avez cessé, dans toutes les hautes fonctions politiques que vous avez exercées, tant au Québec qu'à la Chambre des communes du Canada, de vous faire l'avocat, le défenseur, le promoteur de la langue et de la culture françaises, un de ces « passeurs d'océan » que nos amis Geneviève et Philippe Joutard célèbrent si bien dans leur livre sur La Francophilie en Amérique.

Vous avez eu la responsabilité du suivi des sommets de la Francophonie. Vous avez été président du Conseil de la langue française du Québec, délégué du Québec en France. Quand, au niveau fédéral, vous avez été ministre de la Défense, vous avez bataillé pour imposer le français. Et j'allais oublier de rappeler que ministre délégué à l'accueil des chefs d'État en 1967, c'est vous qui avez accueilli le général de Gaulle et assisté à la fameuse exclamation « Vive le Québec libre ! ». Cette Défense et



illustration de la langue française, pour reprendre le titre du livre de Joachim du Bellay, c'est presque le fil rouge de votre carrière, si riche; sans parler de la « Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs » ni de l'« Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française », vos deux grandes créations personnelles auxquelles, bien entendu, je vais arriver.

Mais auparavant, je voudrais vous dire le souvenir si chaleureux, si généreux, que je conserve de l'accueil que vous m'avez réservé à Québec, il y a une douzaine d'années, quand vous avez organisé le premier séminaire sur le projet des « lieux de mémoire » et quand j'y suis revenu pour recevoir le doctorat honoris causa de l'Université Laval, dont je suis si fier. Vous m'avez initié au Québec, fait rencontrer, avec mon ami le professeur Bogumil Koss, des historiens avec lesquels je suis resté en rapport, comme Jacques Mathieu. Et surtout, surtout, vous m'avez entraîné, avec Jacques Revel, dans une vîrîe inoubliable pour aller voir au Cap Tourmente le fameux envol des oies, qui étaient toutes au rendez-vous, avec retour commenté par le Chemin du Roi.

Il y a chez vous un enthousiasme permanent, une chaleur communicative, un pouvoir d'entraînement qui ont dû faire merveille pour les causes que vous avez défendues, à commencer par celle qui motive votre distinc-



tion et qui nous rapproche l'un de l'autre : la cause de l'histoire et de la mémoire.

Vous êtes, à votre manière, une « homme-mémoire », attaché à sauver ce que Philippe Joutard – encore lui – appelle un « héritage ambigu ». Vous remontez le courant d'oubli, vous exhumez en archéologue les couches successives de la mémoire française en Amérique. Vous vous attachez à la ressusciter, à en inventorier les marques et les traces.

C'est pourquoi votre projet le plus ambitieux – en attendant un autre, encore plus ambitieux, dont vous m'avez parlé, sur les mots clés de la démocratie – est bien la mise en œuvre de cette « Encyclopédie du Patrimoine culturel de l'Amérique française » que vous avez lancée en 2008, comme président-fondateur de la société « Héritage de Champlain », dont on a célébré l'année dernière le 400^e anniversaire de la fondation de Québec.

L'entreprise consiste à suivre, à partir du présent, le parcours des biens patrimoniaux de toute nature et leur mise en valeur dans le temps; l'adaptation progressive des éléments français aux milieux autochtone, britannique, américain ; leur acculturation, en quelque sorte, sans négliger les apports québécois ou canadiens à la France, comme, par exemple, cet arbre emblème offert par le Québec au château de Versailles après la tempête de 1999. Plus de cinq cents articles de deux à huit pages (cinq cents à deux mille mots) rédigés par des spécialistes des deux continents et complétés par

un ensemble de documents textuels, sonores, visuels, audiovisuels, dans un montage attrayant. Le tout - c'est là l'originalité - diffusé sur un site web bilingue, avec une section interactive spécialement conçue pour un public jeune. Et même accompagné de projets originaux, comme un concours de la chanson française proposé aux élèves de la fin du secondaire. Les sujets sont d'une extraordinaire variété, touchant tous les aspects de la vie sociale, tous les acteurs de l'histoire, tous les domaines du savoir : architecture, économie, ethnologie, muséographie, tourisme. Autant de foyers de mémoire dans une mise générale en réseau.

L'entreprise est d'envergure. Pour la réaliser, vous avez su trouver des capitaux, l'essentiel venant du Patrimoine canadien. Vous avez su aussi trouver l'équipe de collaborateurs, avec pour directeur le professeur Laurier Turgeon et monsieur Martin Fournier comme coordinateur. Et le succès est au rendez-vous, puisqu'au printemps prochain deux cents articles seront en ligne et que déjà cinquante mille personnes ont consulté le site. L'affaire est bien partie.

Mais ce qui motive plus précisément encore la distinction qui vous est aujourd'hui remise et qui nous a donné l'occasion de nous rencontrer c'est cette commission bi-nationale des lieux de mémoire communs qu'en décembre 1996 vous avez créée quand vous étiez délégué général du Québec en France, et que vous avez présidée pendant près de dix ans, conjointement avec monsieur Henri Réthoré, ancien consul général de France au Québec, que je salue ici bien amicalement - commission aujourd'hui présidée par messieurs André Dorval et Pierre-André Wiltzer.

Le « Monsieur lieu de mémoire » ici, chacun le sait sans doute, c'est moi. Et nous n'avons pas tout à fait la même idée de cette notion. Mais il faut bien reconnaître que la plasticité même de la notion, qui a fait son succès, permet les interprétations et les adaptations les plus diverses, puisqu'en France même, et par la voix de Jack Lang, alors ministre, c'est la défense de la piscine Molitor et du Fouquet's convoité par un Japonais ou un Arabe qui a popularisé l'expression - va donc pour les

lieux de mémoire franco-qubécois, qui sont, en fait, les lieux d'une histoire commune, les repères culturels qui, depuis quatre cents ans, subsistent au niveau local, régional, national, d'une histoire imbriquée.

Il faut dire que le Québec était véritablement pré-disposé à voir naître une initiative de cet ordre : un pays saturé de mémoire historique, jusqu'aux plaques automobiles et leurs inscriptions « je me souviens » ; un « pays-mémoire » dont la France a été, précisément, la cellule souche. Mais il fallait un Marcel Masse pour se livrer à ce travail d'animateur, ou plutôt de réanimateur, qui a su, des deux côtés de l'Atlantique, regrouper plus d'une cinquantaine de membres, mettre sur pied des comités thématiques selon les sujets : musées, commémorations, toponymie, généalogie ; un immense travail d'exhumation et de résurrection des traces et des liens, oubliés et inattendus, que la Vieille et la Nouvelle France ont tissés entre elles.

C'est ainsi que la commission a su organiser tous les ans, tantôt à La Rochelle, tantôt à Québec, des colloques à thèmes spécialisés et en assurer la publication ; constituer un portail informatique sur les musées de l'Amérique française ; animer un réseau d'archives et d'archivistes ; poursuivre une vaste enquête toponymique.

Je pourrais continuer longtemps à disserter sur les mérites de Marcel Masse et de son œuvre. Je crois en avoir dit assez pour justifier l'octroi des Palmes académiques dont je vais maintenant vous remettre les insignes de Commandeur.

Pierre Nora

Membre de l'Académie française et historien



L'Organisation de l'Aviation civile internationale fête son 65^e Anniversaire



René Serge Larouche

Encore cette année, Montréal aura l'occasion de voir confirmée sa vocation de métropole internationale à vocation universelle, au diapason des plus importantes organisations du système des Nations Unies. La «Convention de Chicago» inscrivait déjà la métropole sur les rails d'un mandat qui fut confirmé en avril 1951 et reconduit en octobre 1990. En effet, le ministre d'État au Transport et alors ministre responsable de l'île de Montréal, monsieur Jean Corbeil, signait alors au nom du Gouvernement du Canada un nouvel Accord avec le Président du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale, M. Assad Kotaite, un accord qui remplaçait celui de 1951. «Cet accord confirme la présence à Montréal de cet important organisme international»¹. On rapportait que «la présence de l'OACI a été très profitable pour Montréal, qui est reconnue comme la capitale mondiale de l'aviation. Cette prestigieuse agence des Nations Unies contribue à faire de notre métropole une ville toujours plus internationale et plus cosmopolite»².

De son côté, le Gouvernement du Québec n'est jamais resté indifférent de l'avenir des organisations internationales au Québec comme nous le soulignons au cours de diverses interpellations sur «l'avenir de Montréal»³ ou lors de l'étude des crédits du ministère des Affaires internationales⁴. Quelques années plus tard, cette attitude était maintenue lors de l'adoption d'une entente entre le Gouvernement du Québec et l'OACI concernant les locaux de l'OACI à Montréal⁵. L'article 45 de la Convention de Chicago a établi dès les préliminaires de son adoption que le siège permanent de l'OACI pouvait être établi dans l'un ou l'autre des pays signataires et qu'il peut être transféré temporairement par dé-



cision de son Conseil. La version originale négociée le 7 décembre 1944 se lit ainsi: «The seat may be temporarily transferred elsewhere by decision of the council...»⁶. Cet «ailleurs» qui bénéficia de ce privilège, c'est la Ville de Montréal. Et ce ne fut pas un hasard, pas plus que c'en fut un de choisir Paris pour le siège de l'UNESCO ou Genève pour celui du Haut-commissariat aux Droits de l'homme. Quant au choix de New York comme siège «du plus important forum au monde»⁷, il n'est pas inutile de rappeler que lors de la cérémonie de la pose de la pierre angulaire du 24 octobre 1949, le Président des États-Unis était heureux de souligner qu'il s'agissait de l'édifice le plus important au monde («These (?) are the most important buildings in the world, for they are the center of man's hope for peace and a better life»⁸. Et il considérait comme un honneur pour les États-Unis d'Amérique de faire de cet espoir une réalité. «The U.N. Charter embodies the hopes and ideals of men everywhere»⁸. Quelle communauté de points de vue!

Plus récemment, le 6 mai 2009, le président du Conseil de l'OACI, monsieur Roberto Kobeh Gonzalez, s'enthousiasmait du rayonnement du siège international de l'Organisation de l'aviation civile internationale à Montréal en confirmant son impact dans diverses régions de la planète, considérant le rôle et le statut de ses Bureaux régionaux qui «constituent un mécanisme

essentiel d'assistance aux États membres en veillant à faire respecter les principes, les politiques et les dispositions de la convention et de ses 18 annexes»⁹. S'adressant alors aux représentants de la Région Sud-américaine, il rappelait que les États membres ont fait la preuve que la coopération et l'intégration régionales pouvaient faire face aux défis les plus sérieux. Il a dit souhaiter que l'humanité devrait pouvoir compter pour l'avenir sur un système de transport aérien encore plus sûr et efficace.

Le 26 juin 2009 marquait le 64^e anniversaire de l'adoption de la Charte de l'Organisation des Nations Unies par ses 51 premiers signataires. L'Organisme est installé au Parc nature de la Visitation et nous avons encore une fois réussi à intéresser quelques citoyens à l'importance de cette Organisation internationale, «cette Assemblée de la Communauté pacifique» comme elle fut déjà qualifiée. Le 65^e anniversaire de l'OACI ne pouvait non plus être ignoré cette année.

René Serge Larouche
Député d'Anjou (1988-1991)

- 1 «L'unique diapason», *Le Devoir*, 10 décembre 1948
- 2 «Le Flambeau de l'Est», 6 novembre 1990, p.26
- 3 *Journal des Débats*, CBA, 19 mai 1989, p.2797-2815 ; CBA 6 avril 1990, p.465-484
- 4 *Journal des Débats*, CI, 10 avril 1991, p.1194
- 5 *Journal des Débats*, 30 novembre 2004, no 110
- 6 Convention de Chicago, 7 décembre 1944
- 7 Rapport de mission à l'Organisation des Nations Unies du Délégué du Québec aux organisations internationales, 3 octobre 1977.
- 8 Harry S. Truman, Address in New York City at the cornerstone laying of the United Nations, October 24 1949
- 9 Roberto Kobeh Gonzalez, Address to the Eleventh Meeting of Civil Aviation Authorities of the South American region Santiago, Chile, May 6 2009
- 10 Paul VI, Organisation des Nations Unies, New York, 4 octobre 1965

Hommage à nos soldats et miliciens tombés au combat pour défendre leur patrie au cours de la guerre de Sept ans. La sculpture «la Traversée» dans le cimetière de l'Hôpital Général où dorment Montcalm et plus de 1 000 combattants illustre la mémoire valeureuse de ceux qui portèrent les couleurs de la Nouvelle-France.



Œuvre : la Traversée

À propos de la nouvelle réforme parlementaire



Évelyne Gagné

Le 21 avril 2009, l'Assemblée nationale du Québec a complété un important exercice de réforme parlementaire en adoptant une série de nouvelles règles modifiant son règlement¹. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une refonte complète du Règlement

de l'Assemblée nationale et des Règles de fonctionnement, la réforme comporte des changements majeurs. Au cours des dernières années, trois propositions de réforme parlementaire avaient été déposées. En 2004, le président de l'Assemblée et le leader du gouvernement avaient chacun présenté une proposition de réforme. Par la suite, en 2007, le nouveau leader du gouvernement avait également proposé des modifications. Tous ces projets ont contribué au processus de réforme parlementaire ayant mené à la présentation des nouvelles règles de procédure faisant aujourd'hui l'objet d'un consensus. S'inspirant de ces propositions, la réforme parlementaire s'articule autour de quatre grands thèmes :

1. favoriser l'autonomie et l'initiative des députés;
2. accroître l'efficacité du travail des députés;
3. réaffirmer l'équilibre démocratique dans le cadre des délibérations parlementaires;
4. rapprocher l'Assemblée des citoyens.

Favoriser l'autonomie et l'initiative des députés

Les modifications apportées concernent entre autres les règles concernant l'élection du président de l'Assemblée nationale : il sera désormais élu au scru-

tin secret. Depuis 1999, cette procédure a été utilisée à quelques reprises, mais en adoptant chaque fois des règles temporaires. Cette façon de faire a été appréciée par les députés et, par conséquent, a été intégrée dans les règles permanentes.

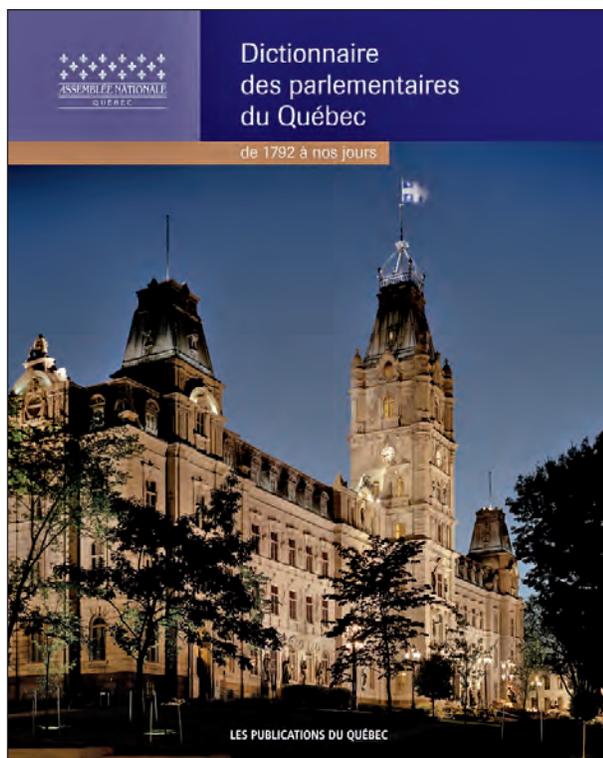
À la fin de son discours d'ouverture de la session, le premier ministre proposera dorénavant à l'Assemblée d'adopter la politique générale de son gouvernement, première occasion pour ce dernier de s'assurer qu'il détient la confiance de élus. En cette matière, afin de favoriser une plus grande liberté d'expression des députés, les circonstances dans lesquelles la confiance de l'Assemblée envers le gouvernement peut être mise en cause sont maintenant expressément prévues dans le Règlement. Outre lors du vote sur la motion du premier ministre proposant l'adoption de la politique générale du gouvernement, la confiance de l'Assemblée peut être mise en cause uniquement lors d'un vote sur une motion de censure, sur la motion du ministre des Finances proposant l'adoption de la politique budgétaire du gouvernement, sur la motion d'adoption d'un projet de loi de crédits budgétaires annuels et sur toute motion au sujet de laquelle le gouvernement a expressément engagé sa responsabilité. De même, à compter de septembre 2009, toute motion de censure devra clairement énoncer que l'Assemblée retire sa confiance envers le gouvernement. De plus, le nombre de motions de censure pouvant être présentées sera limité à sept par session, incluant celles présentées lors des débats sur le discours d'ouverture et sur le discours du budget. Auparavant, le nombre de motions de censure était limité à six par session, mais cela excluait celles présentées dans le cadre des débats sur le discours d'ouverture et sur le discours du budget. Dorénavant, les députés pourront présenter, lors de ces débats, une motion formulant un grief. Une telle motion permettra de manifester son mécontentement à l'endroit du gouvernement et de ses politiques, mais sans mettre en cause la confiance de l'Assemblée envers le gouvernement.

¹Les informations détaillées concernant ces changements sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.assnat.qc.ca/fra/reforme/index.html>. L'article de madame Gagné est aussi paru dans la Revue des greffiers, Ottawa. Nous la remercions de son survol de la réforme à notre intention.

De plus, toujours dans le but de valoriser le rôle individuel des députés, une nouvelle rubrique des affaires courantes, les déclarations de députés, a été créée. De telles déclarations peuvent porter sur tout sujet d'intérêt. Jusqu'à dix déclarations d'une durée d'au plus une minute peuvent être faites lors de chaque séance. Cette rubrique marque désormais le début des séances. Les déclarations de députés sont destinées à remplacer les nombreuses motions sans préavis qui étaient présentées afin de souligner un événement en particulier et dont le nombre est maintenant limité. Chaque groupe parlementaire peut en présenter une seule par séance. Quant aux députés indépendants, ils peuvent également en présenter une par séance, mais chaque député indépendant ne peut en présenter qu'une aux trois séances.

Accroître l'efficacité du travail des députés

L'organisation des travaux parlementaires a également été revue en ce qui a trait au calendrier et à l'horaire. Ainsi, tant la période des travaux de l'automne que celle du printemps débiteront un mois plus tôt. À l'automne, les travaux réguliers débiteront le troisième mardi de septembre et s'étendront sur dix semaines. Ils seront suivis de deux semaines de travaux intensifs. Au printemps, les travaux réguliers débiteront le deuxième mardi de février et s'étendront sur seize semaines. Ils seront également suivis de deux semaines de travaux intensifs. Des semaines de travail en circonscription ont aussi été prévues au Règlement. Elles ont été créées pour permettre aux députés de maintenir un meilleur contact avec leurs concitoyens pendant les périodes de travaux. Au cours de ces semaines, ni l'Assemblée ni les commissions ne pourront siéger. Deux semaines de circonscription sont prévues lors des travaux à l'automne, soit une pendant les travaux réguliers et une après les travaux intensifs. Au printemps, ce sont trois semaines d'activité en circonscription qui sont prévues, toutes au cours des travaux réguliers. L'horaire a également subi des transformations significatives. À partir de l'automne, l'Assemblée siégera, en période de travaux réguliers, du mardi après-midi au jeudi après-midi. Le mardi, l'Assemblée siégera en soirée jusqu'à 21 h 30. En période de



travaux intensifs, les heures où l'Assemblée siégera seront réduites par rapport à l'ancien règlement. En effet, si l'horaire prévoyait la possibilité de siéger jusqu'à minuit du mardi au vendredi, l'Assemblée ne siégera en soirée que le mardi jusqu'à 21 h 30 et le jeudi jusqu'à 22 h 30. De plus, le déroulement des séances a été revu. Désormais, chaque séance débutera par les affaires courantes.

L'horaire des commissions parlementaires est aussi modifié en tenant compte de celui de l'Assemblée. Afin de permettre plus de souplesse dans la planification des travaux, le nombre de commissions pouvant siéger simultanément passe de trois à quatre lorsque l'Assemblée tient séance et de quatre à cinq lorsque l'Assemblée ne siégera pas. De plus, le partage des sujets relevant des commissions a été revu afin de rééquilibrer le travail à faire de l'une à l'autre.

Réaffirmer l'équilibre démocratique dans le cadre des délibérations parlementaires

Lors des affaires inscrites par les députés de l'oppo-

sition, une motion ne peut maintenant plus être amendée, à moins d'obtenir la permission de son auteur. Cela découle de la volonté des parlementaires d'éviter que l'auteur de la motion principale ne soit dans l'obligation, suivant la présentation d'un amendement allant à l'encontre de ce qu'il visait initialement, de voter contre sa propre motion à l'issue du débat. La même exigence quant à l'obtention de la permission de l'auteur de la motion principale s'applique pour les motions sans préavis.

Par ailleurs, la motion de suspension des règles de procédure, mieux connue sous le nom de « bâillon », a été remplacée par une nouvelle procédure, la procédure d'exception. Celle-ci permet au gouvernement de faire adopter rapidement une mesure, mais tout en assurant un temps minimal de débat, ce qui permet aux députés d'exprimer pleinement leur avis. Cela traduit le souci de trouver un équilibre entre les choix du gouvernement, la protection du temps de parole des députés de l'opposition et le nécessaire débat public sur les mesures proposées. Ainsi, un seul projet de loi à la fois pourra être soumis à la procédure législative d'exception; chaque étape non complétée du processus législatif fera alors l'objet d'un débat d'une durée déterminée dans le Règlement.

Dans la même optique, des règles temporaires ont été adoptées à l'unanimité, afin de permettre la reconnaissance d'un 2^e groupe parlementaire d'opposition pour la durée de la 39^e législature. En vertu de ces règles temporaires, tout parti qui a fait élire au moins 5 députés et récolté au moins 10 % des voix aux dernières élections générales forme un groupe parlementaire. Le caractère temporaire de ces règles s'explique par le fait que des discussions se poursuivent sur les critères qui devraient s'appliquer afin d'obtenir le statut de groupe parlementaire au sein de l'Assemblée.

Rapprocher l'Assemblée des citoyens

Enfin, la participation des citoyens au débat public a constitué une préoccupation importante de cette réforme. De nombreuses mesures visant une plus grande implication des citoyens ont été mises en place. Par exemple, le recours aux technologies sera beaucoup plus

grand. Les citoyens pourront signer des pétitions électroniques directement dans le site Internet de l'Assemblée. Ils pourront signaler leur intérêt à participer aux auditions publiques d'une commission ou même transmettre un mémoire par voie électronique. Il sera possible de tenir des consultations publiques par voie électronique. De plus, à partir de l'automne 2009, il sera possible de formuler des commentaires en ligne sur les sujets qui font l'objet de débats à l'Assemblée nationale ou en commission. Finalement, l'exercice du droit de pétition, en plus d'être facilité par les pétitions électroniques, entraînera désormais l'obligation pour le gouvernement de répondre à la pétition déposée. Une pétition pourra même être étudiée en commission parlementaire et les pétitionnaires pourront alors être entendus. Tous ces ajouts aux pratiques actuelles permettront aux citoyens de participer plus directement, au quotidien, à la vie démocratique québécoise.

Évelyne Gagné

Conseillère en procédure parlementaire
à l'Assemblée nationale du Québec



Le président de l'Assemblée nationale

Une histoire à raconter...



Diane Leblanc

Comme d'autres parlementaires l'ont fait avant moi, à l'été de 2008 et pour une période d'un an, j'ai été amenée à accomplir un mandat à titre de Directrice du programme des partis politiques pour le compte du National Democratic Institute (NDI) au Maroc.

Ce fut une expérience enrichissante à tous les points de vue. D'abord j'étais plongée pour la première fois dans la culture arabe et musulmane, une découverte pour moi et mon conjoint Michel qui m'accompagnait. D'autant plus que quelques semaines après mon arrivée, le Ramadan commençait. L'immersion fut donc rapide. J'ai reçu un bon nombre d'invitations à des tours, pour goûter à tous ces mets de la cuisine marocaine qui garnissaient les tables de nos hôtes et hôtesse et croyez-moi, ce n'est ni la diversité, ni la quantité qui manquaient à ce premier repas de la journée, pris comme vous le savez dès le coucher du soleil.

Pour revenir à mon travail en terre marocaine, mon rôle était de coordonner les formations au bénéfice des principaux partis politiques marocains, de trouver les experts internationaux, de concevoir et évaluer les activités du programme et de coordonner les actions des membres de l'équipe sous ma supervision. A l'occasion, je donnais moi-même les formations sur les techniques de plaidoyer et les techniques de recrutement de membres et de bénévoles, sur le leadership en politique et sur la communication orale. Ce travail m'a amené à voyager à travers tout le Maroc, un pays magnifique. L'organisation de ces formations, des séminaires et des conférences comblait mon quotidien. L'échéance électorale qui arrivait à grand pas nous fournissait l'adrénaline nécessaire pour arriver à mener à terme notre programme, dans un laps de temps assez court.



J'ai donc travaillé avec les cinq principaux partis politiques au Parlement, lesquels représentent 80 % de tous les parlementaires. Les relations avec les présidents et secrétaires généraux des partis étaient empreints de respect et de cordialité, contrairement à la pensée populaire qui veut que parce que j'étais une femme, je devais avoir plus de difficultés à mener mon programme.

En plus de travailler avec les partis politiques et leurs ailes jeunesse, le NDI a collaboré étroitement avec un organisme de la société civile, l'Union pour l'action féminine afin d'organiser des activités de plaidoyer auprès du gouvernement et des partis politiques pour obtenir un quota en faveur des femmes, comme candidates pour les élections communales. La bataille fut gagnée et les femmes marocaines bénéficient maintenant d'un quota de 12 % au palier municipal. Le Maroc devient donc le premier pays du Maghreb à avoir adopté une telle mesure de discrimination positive. Les femmes ont réussi leur pari et fait élire 12,6% de femmes le 12 juin dernier. Pour y arriver, elles ont organisé avec notre concours,

une caravane de la citoyenneté qui a parcouru le Maroc, dans le but de sensibiliser les femmes sur l'importance d'aller voter et d'accorder leur appui à des candidates.

Les formations que l'équipe du NDI a organisées se sont déroulées dans toutes les régions du Maroc, ce qui m'a amené à découvrir plusieurs belles régions. Le Maroc est vraiment un pays de contrastes : sur la côte ouest, les plages, les montagnes avec des neiges éternelles, une température généralement chaude mais des régions où l'on peut avoir de la neige en période hivernale et des centres de skis, le tout délimité par un océan (l'Atlantique), au nord, la mer Méditerranée, au sud le désert du Sahara occidental avec l'Algérie à l'est.

Cette fonction m'a permis de créer des liens avec le monde diplomatique et les ONG internationales qui œuvrent principalement dans la région du Maghreb. Il va sans dire que cette fonction exige une grande facilité d'adaptation et de compréhension des enjeux politiques. La démocratie a un but. Ce n'est pas la démocratie pour la démocratie. Elle a plutôt comme finalité d'améliorer le sort des concitoyens d'un État pour qu'ils puissent avoir une meilleure qualité de vie, une meilleure éducation,



de meilleurs soins de santé, un travail convenable ou du travail tout court. La démocratie n'est qu'un outil pour arriver à tout cela.

Or, dans ce domaine au Maroc, les avancées se font sentir lentement. Il faut pour avoir un réel impact, agir sur plusieurs fronts. Le premier étant que les partis politiques rétablissent leur lien de confiance avec la population. Or, même si les discours ont changé depuis l'élection fédérale de 2007, (on parle beaucoup de transparence, de moralisation, de lutte à la corruption et à l'achat de votes), entre le discours et la réalité, il y a une énorme différence que nous avons été à même de constater aux élections communales du 12 juin.

De plus, la transhumance politique est tellement importante qu'elle révèle les intentions opportunistes des élus beaucoup plus que la profondeur de leurs convictions. Mais, il y a toujours de l'espoir que les choses changent. Les jeunes et les femmes prendront éventuellement plus de place, forçant ainsi les partis à se renouveler et à changer les façons de faire. Inch'Allah.

En conclusion, travailler avec le NDI aura été pour moi une formidable expérience, une occasion de rencontres avec des gens de tous les milieux, de toutes allégeances politiques et une occasion de lier des amitiés avec des gens de toutes nationalités.

Je suis de retour au Québec depuis le mois d'août et je suis revenue avec, dans mes bagages, de merveilleux souvenirs et des amis que je compte bien conserver pour la vie.

Diane Leblanc

Députée de Beauce-Sud (1997-2007)

Vice-présidente de l'Assemblée Nationale (2003-2007)

Commémorations à l'Assemblée nationale : Pierre Bédard (1810 - 2010)



Gilles Gallichan

Les députés de l'Assemblée nationale habitent un lieu consacré à l'histoire du Québec et de l'Amérique française. Le concepteur de l'hôtel du Parlement, Eugène-Étienne Taché, a voulu en faire un panthéon dédié aux fondateurs et aux pionniers, un point de repère qui appuie l'avenir national sur un socle de mémoire. C'est un livre qui s'écrit toujours et l'Assemblée nationale se prête naturellement au souvenir et à la commémoration. L'année 2010 soulignera de nombreux anniversaires, mais l'un d'eux, remontant à deux siècles, marque une étape importante dans l'évolution du parlementarisme et de la démocratie au Québec. Il y a deux cents ans, en 1810, Pierre Bédard, député à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, subissait plusieurs mois d'emprisonnement pour délit d'opinion et pour avoir réclamé au pouvoir colonial des droits pourtant inscrits dans les textes de loi et les traités constitutionnels.

Pierre Bédard, baptisé Pierre-Stanislas comme son père, est né à Charlesbourg le 13 septembre 1762, alors que le pays, occupé militairement par l'armée britannique depuis trois ans, se relevait difficilement de plusieurs années de guerre. Pierre grandit et fait ses études au Séminaire de Québec à l'époque de la guerre d'indépendance des États-Unis et des grands débats constitutionnels qui ont suivi. Les clubs, les livres et les gazettes discutaient alors de représentation, de droits et de libertés.

Devenu avocat en 1790, Pierre Bédard fait partie de la première cohorte des députés élus en 1792. Il sera membre de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada pendant 20 ans, soit jusqu'en 1812. En 1806, il est cofondateur et corédacteur du journal *Le Canadien*, fondé à Québec pour répondre aux attaques contre les

Canadiens publiées dans le *Quebec Mercury*, journal des bureaucrates et de l'oligarchie marchande de la colonie. Par ses connaissances du droit, de la philosophie et de l'histoire parlementaire britannique, Bédard s'impose comme chef de la majorité à la Chambre d'assemblée et comme une figure politique de premier plan.

Les années 1808 à 1810 sont particulièrement marquées par un affrontement entre le Parlement de Québec et le pouvoir colonial, représenté par le gouverneur James Craig et son conseil exécutif. Craig et ses proches conseillers souhaitent alors inféoder la Chambre d'assemblée qu'ils jugent ignorante et indocile. Voulant jouer son rôle constitutionnel et législatif, l'Assemblée réclame de son côté un meilleur contrôle du budget colonial (subsidés) et demande, par loi, l'inéligibilité des juges, lesquels, à ce moment, pouvaient être élus et siéger au Parlement.

Dans ce débat, *Le Canadien* apparaît comme un journal d'opposition au gouvernement colonial, mais est aussi la voix de la majorité des députés. Dans les pages de son journal, comme à l'Assemblée, Bédard développe des notions de responsabilité ministérielle, très avancées pour l'époque, et soutient que le conseil non élu du gouverneur constitue bel et bien le gouvernement de la colonie, qu'il doit rendre compte aux élus de son administration et se soumettre à leur volonté majoritaire.

En 1809, Craig dissout arbitrairement le Parlement élu l'année précédente, un Parlement qu'il juge trop « démocratique », et décrète de nouvelles élections. Malgré des sanctions et des restrictions imposées par le gouverneur, les mêmes députés se retrouvent à Québec et, forts de leur victoire électorale, réclament toujours des réformes dont *Le Canadien* se fait l'écho.

En mars 1810, Bédard et une vingtaine de députés et de personnes associées à son journal, sont emprisonnés par ordre du gouverneur Craig qui les accuse de « pratiques traîtresses », mais qui leur refuse obstinément



le procès qu'ils réclament. La presse et les caractères typographiques du *Canadien* sont aussi saisis et mis sous scellés dans les chambres fortes du palais de justice. Le Parlement est de nouveau dissout et d'autres élections générales sont déclenchées.

Bien qu'il soit en prison, Bédard n'est traduit devant aucun tribunal ni condamné par la justice. Dans ces conditions, le gouverneur ne peut interdire que son nom figure sur les listes des candidats. Aux élections générales de 1810, les citoyens de Surrey (Verchères) réélisent le député incarcéré, sans même qu'il ait fait, et pour cause, une seule apparition publique. Refusant toujours de signer une demande de pardon qui supposerait qu'il a commis un crime, Bédard invoque le côté arbitraire et illégal de son arrestation et demande toujours un procès.

La nouvelle Chambre d'assemblée, encore formée d'une majorité du Parti canadien, réclame la libération de Bédard. En décembre 1810, un jeune député de 24 ans prononce un discours pour défendre le représentant de Surrey : il se nomme Louis-Joseph Papineau. Le gou-

verneur, même désavoué par les citoyens et les députés, refuse de donner l'impression qu'il cède aux demandes de la Chambre. Bédard n'est libéré qu'en avril 1811, quelques semaines après la prorogation de la session. Lui qui refuse toujours sa libération sans procès sera littéralement chassé de sa cellule. Il aura passé 13 mois à la prison de Québec, aujourd'hui connue comme le Collège Morrin, situé sur la Chaussée des Écossais (rue Saint-Stanislas). Selon les témoignages de membres de sa famille, il souffrira toute sa vie de problèmes de santé causés par ce long et pénible emprisonnement.

À la session suivante, Bédard revient siéger au Parlement, mais démissionne en décembre 1812, lorsqu'il est nommé juge à Trois-Rivières par le successeur de Craig, le gouverneur George Prevost, en guise de dédommagement pour l'injustice subie en 1810-1811. En 18 mois, il est donc passé du statut de prisonnier d'État à celui de magistrat. Il préside la cour de district de Trois-Rivières jusqu'à sa mort survenue le 26 avril 1829.

Pierre Bédard est le père de deux autres députés qui siégeront à l'Assemblée : Elzéar (1799-1849) et Joseph-Isidore Bédard (1806-1833). Elzéar, député de Montmorency, fut co-rédacteur des 92 Résolutions en 1834 et devint le premier maire de la Ville de Québec (1833-1834). Son frère Isidore, député de Saguenay, était quant à lui poète et chansonnier. Il composa notamment un chant patriotique intitulé : *Sol canadien, terre chérie* qui connut le succès à l'époque des insurrections de 1837-1838 au Bas-Canada et devint, pour les patriotes, un premier hymne national (Voir l'encart à la fin du texte).

L'héritage politique de Pierre Bédard

L'historien Fernand Ouellet a dressé un portrait psychologique sans complaisance de Bédard, basé sur quelques-unes de ses lettres. Néanmoins, Ouellet reconnaît que Pierre Bédard a contribué à la naissance des partis politiques au Canada et qu'il « a été le premier dans

¹ Fernand Ouellet, « Bédard, Pierre-Stanislas », Dictionnaire biographique du Canada, (en ligne : www.biographi.ca)

l'Empire britannique à formuler d'une façon cohérente la théorie de la responsabilité ministérielle ».

Pierre Bédard a été ce qu'on appellerait aujourd'hui un « intellectuel engagé ». Fêru de mathématique et de philosophie, c'était un autodidacte et un grand bibliophile. Il a contribué directement à la création de la Bibliothèque de l'Assemblée en 1802 et à celle du Barreau de Québec en 1811. En fondant le journal *Le Canadien*, il a permis l'émergence d'une opinion publique chez les Canadiens francophones et il a exercé pleinement le droit à la liberté de presse, théoriquement reconnu par la constitution britannique.

Bédard a également défendu l'indépendance du pouvoir judiciaire en s'opposant à l'éligibilité des juges à l'Assemblée. Ce principe de séparation entre les juges et les législateurs, pourtant admis dans le droit britannique, était transgressé au Bas-Canada. Les juges députés, tous d'ardents partisans du gouvernement colonial, se plaçaient inévitablement dans des situations de conflits d'intérêt. En dénonçant leur situation, Bédard et ses compagnons s'attaquaient à des privilégiés bien établis dans l'administration coloniale. L'opposition du Parti canadien sur ce point a grandement contribué à l'irritation du gouverneur Craig contre Bédard.

On trouve dans certains ouvrages des commentaires voulant que Bédard aurait été rejeté par le groupe des députés canadiens après avoir accepté sa nomination de juge accordée par le gouverneur Prevost. Bédard a certes compté des adversaires politiques en Chambre, mais après 1812, il est demeuré un conseiller respecté par la majorité des députés canadiens. En 1814, il travaille avec plusieurs députés à la rédaction d'une adresse votée par l'Assemblée et d'un mémoire des Canadiens au Prince régent, le futur roi George IV, réclamant des réformes politiques au Bas-Canada. En 1823, il est aussi sollicité pour accompagner Louis-Joseph Papineau et John Neilson en Angleterre afin de défendre le Bas-Canada contre un projet d'union des deux Canadas élaboré secrètement par les marchands et l'oligarchie britannique. Il devra y renoncer pour des raisons de santé et parce qu'il n'obtint pas de congé de magistrature. Papineau a

rendu hommage à Bédard voyant en lui un pionnier de la cause canadienne. À la mort de ce dernier, il a écrit qu'il était un « homme d'une inflexible intégrité » et qu'il comptait « plus de vertus que d'écus ».

Dans sa carrière, Bédard a valorisé trois grands moyens d'action : d'abord, l'éducation générale des citoyens à la politique et aux institutions. C'était l'un des objectifs de son journal ; pour lui, l'éducation était le corollaire de la liberté de la presse. C'est aussi la raison qui l'a poussé à soutenir la création de bibliothèques. Deuxièmement, la défense des principes de justice énoncée par la devise latine de son journal : *Fiat Justitia, ruat caelum* (Que règne la justice, même si le ciel s'écroule). Enfin, il prônait l'engagement politique, croyant que, pour faire avancer des idées et des principes, il était nécessaire de participer à la vie politique au sein des institutions représentatives. C'est ce qu'il a fait dans sa carrière, malgré qu'il se disait timide et extrêmement timoré à l'idée de parler en public.

En 2010, l'Assemblée nationale se souvient

Bédard est un grand oublié de la mémoire parlementaire québécoise. Aucune plaque ou monument, aucun lieu public ne rappelle sa mémoire dans la capitale. Ce n'est qu'en 2006 que la Ville de Québec a donné son nom à une rue du secteur de Charlesbourg où il est né. Peu de citoyens connaissent son nom, même parmi ceux qui ont une bonne connaissance de l'histoire du Québec. Pourtant, il est un pionnier québécois de la liberté d'expression et, on peut le dire, un de nos premiers champions de la liberté de la presse.

Bédard a contribué à donner forme et contenu à la pensée politique du Bas-Canada. Il a assurément enrichi par ses réflexions et ses actions le débat public de son époque. S'il est aujourd'hui oublié, Bédard fut néanmoins estimé par ses contemporains. Après sa mort, en 1829, il devint le premier parlementaire québécois à être honoré d'une statue. Celle-ci fut réalisée en 1833 par l'artiste sculpteur Pierre Chasseur et exposée au parlement. Elle disparut mystérieusement toutefois après 1837 et ne fut jamais remplacée.

L'année 2010 marque le bicentenaire de la saisie de la presse du *Canadien*, de l'emprisonnement de Bédard et de sa réélection par une population qui lui conservait sa confiance contre un pouvoir infiniment plus puissant. C'est pour ces raisons qu'en décembre 2008, la Société du Patrimoine politique du Québec (SOPOQ) a proposé à l'Assemblée nationale de souligner en 2010 le souvenir de Bédard. Il convient en effet de rappeler sa contribution aux premières expressions de la démocratie parlementaire québécoise et de reconnaître le courage d'un député qui a subi la prison pour la défense des droits politiques de ses concitoyens et des principes fondamentaux de la constitution.

Les entretiens annuels de la SOPOQ portant précisément le nom de Pierre Bédard, il a été décidé de consacrer l'édition 2010 de ces rencontres à ce personnage. Le colloque se tiendra à l'hôtel du Parlement le 28 mai 2010. Il sera également l'occasion d'une exposition sur la carrière de Pierre Bédard et les premières années du journal *Le Canadien* dans les vitrines de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Avec la collaboration de la Commission de la capitale nationale et de l'Assemblée nationale, la SOPOQ a lancé une souscription pour réaliser une copie en bronze du buste disparu au XIX^e siècle. L'unique portrait connu de Bédard est un dessin gravé de ce buste qui était, à l'origine, en plâtre. La nouvelle statue de Bédard sera dévoilée à l'occasion du colloque du 28 mai 2010 et installée près de l'entrée principale de la salle de l'Assemblée nationale. Elle pourra rappeler aux élus du XXI^e siècle la détermination et le courage politique des pionniers de notre parlementarisme, ainsi que leur idéal de justice et de liberté.

Gilles Gallichan
Bibliothécaire et historien
Assemblée nationale

À propos du premier «Hymne national» composé par Isidore Bédard

NDRL. Le «chant patriotique» *Sol canadien, terre chérie* évoqué plus haut par l'historien Gilles Gallichan est cité par John Hare dans son *Anthologie de la poésie québécoise au XIX^e siècle (1790-1890)*. Il l'appelle même le premier «Hymne national» dont la musique était sur l'air de «Quel tourment, quelle inquiétude», un timbre comme on disait alors. Une première version de deux huitains parut le 6 août 1827 dans *la Gazette de Québec*, alors que *la Minerve* publia le 8 janvier 1829 une deuxième version, très différente, de quatre strophes de huit vers qui témoigne de la montée du sentiment populaire. Le rédacteur du même journal, Ludger Duvernay fit ressortir le vers «Soutiens-toi seule, ô ma patrie» de la quatrième strophe dans une réimpression du 8 juillet 1830. Fait à noter, Isidore Bédard, député de Saguenay, l'auteur de notre premier hymne national, resta anonyme comme auteur de ce chant populaire jusqu'à sa mort prématurée à Paris, alors que la tuberculose l'emporte à 26 ans! On retient aussi de lui le poème «le Beau Sexe canadien».

Sol canadien, terre chérie !
Par des braves tu fus peuplé;
Ils cherchaient loin de leur patrie
Une terre de liberté.
Nos pères, sortis de la France,
Étaient l'élite des guerriers,
Et leurs enfants de leur vaillance
N'ont jamais flétri les lauriers.

Gaston Deschênes publié

L'Année des Anglais. La Côte-du-Sud à l'heure de la Conquête, Québec, éditions du Septentrion, 2009, 158 p.

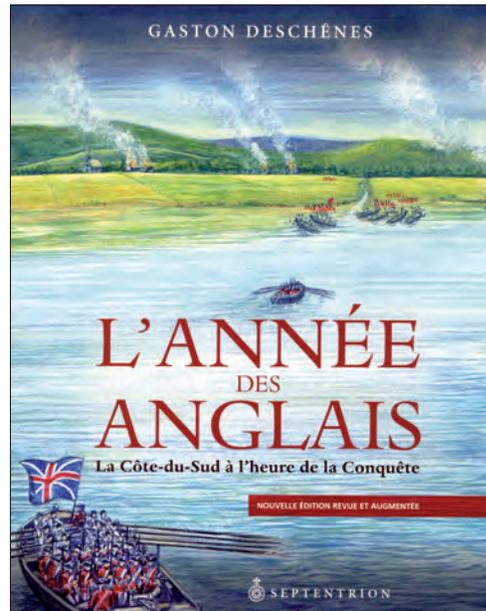


André Gaulin

L'historien et spécialiste de la Côte-du-Sud a profité du 250^e anniversaire du long siège de 1759 pour faire rééditer l'Année des Anglais. La Côte-du-Sud à l'heure de la conquête qu'il avait d'abord fait paraître en 1988, éclairant alors la

destruction du grenier de la Nouvelle-France, la mise à feu des maisons de Kamouraska à Pointe-à-la-Caille (Montmagny), un curieux harcèlement d'une population civile de 10 000 habitants par l'armée de Wolfe, «ravage systématique de la Côte-du-Sud» que la grande Histoire a peu évoqué. Cette actuelle parution, enrichie par de nouvelles recherches et sources, a été soulignée par le Septentrion qui en a fait une édition de luxe où l'iconographie et la mise en page attirent l'œil et rappellent à notre mémoire intermittente une saison estivale particulièrement héroïque pour ceux qui soutinrent un siège affligeant et pour ces femmes qui durent fuir dans les bois avec vieillards, enfants, bétail et quelques biens plus précieux.

L'auteur nous présente d'abord «la Côte-du-Sud en 1759», un tableau précieux qui définit le territoire qui va de Beaumont à Kamouraska. L'histoire de chacun des villages et des seigneuries qu'ils comptent y est décrite, les populations indiquées qui nous permettent de juger du développement de ce territoire agricole riche qui s'est développé, pour cette raison, en villages non riverains comme Saint-Charles ainsi que Saint-François en bas et Saint-Pierre en bas. Certaines des citations qui ouvrent les grands chapitres du livre soulignent sous une plume des attaquants la beauté et la richesse du paysage. Ainsi le lieutenant-colonel Alexander Murray écrit-il le 29 août 1759 : «Je suis ici depuis dix jours (...) avec mon bataillon pour couvrir des unités de Highlanders, une infan-



terie légère et des rangers qui s'acharment à détruire le plus beau, le plus fertile et le meilleur de tous les pays habités que j'ai vus en Amérique et que bien peu d'endroits surpassent même en Angleterre».

Le cœur du livre nous permet de suivre la progression du siège de Québec, une entreprise où l'Angleterre de Pitt a mis une fortune : c'est toute une flotte qui remonte alors le fleuve et bloque le chenal à hauteur de l'Île d'Orléans, fin juin 1759, soit près de 150 navires transportant un personnel de 18 000 hommes ! Pour mieux nous faire suivre la progression de cette attaque puissante à laquelle les nôtres résistent pendant deux longs mois à la surprise de l'attaquant, l'auteur divise la suite du livre en trois chapitres alignés sur les saisons. «Le printemps» nous fait voir l'arrivée des troupes anglaises, les mesures prises par le Gouverneur Vaudreuil pour obliger les miliciens à rejoindre Québec ordonnant à ceux de la famille restante de désertir les villages et de gagner la forêt prochaine pour y vivre précairement. «L'été» ou chapitre III est un prolongement de ce double et lent mouvement autant des troupes attaquantes

«Nous avons brûlé et détruit au-delà de 1400 belles fermes, car, durant le siège nous étions maîtres le long du fleuve, et nous tenions des détachements continuellement occupés à ravager les campagnes, de sorte qu'il faudra un demi-siècle pour réparer les dommages»

New York Mercury, 31 décembre 1759.

que des habitants déracinés à qui Wolfe, par un placard affiché sur l'église de Beaumont, le 30 juin 1759, annonce que la résistance à cet envahissement sauvage serait d'«un courage inutile et dangereux», conduisant à «périr dans la plus grande famine, durant l'hiver qui s'approche». Ces menaces n'empêchent pas les Canadiens de harceler les militaires en incursion et qui finissent par brûler démesurément les maisons et les récoltes pour bloquer tout ravitaillement vers Québec.

Le chapitre IV sur l'automne décrit les conséquences de la chute de Québec et les chantiers qui s'ensuivent pour «retrouver les vivants, enterrer les morts», préparer l'hiver qui sera misérable, accueillir les réfugiés, surtout des Acadiens eux-mêmes martyrisés par leur déportation et la chute de Louisbourg, pendant que Murray veille, par le bâton et la carotte, à soumettre les habitants. Dans son chapitre V «L'hiver et après», l'auteur nous fait voir la lueur d'espérance autant que la rage rentrée des miliciens qui attendent un retour de la France pendant que Lévis s'est retiré à Montréal. La colonie est toujours française à partir de Neuville (dit Pointe-aux-Trembles) et de l'embouchure de la Jacques-Cartier. Dans cet ouvrage portant sur la Côte-du-Sud, ce qui exclut l'Île d'Orléans et la Côte-de-Beaupré où l'état de guerre a fait régner les mêmes incursions ennemies et la même barbarie, l'auteur évoque peu la suite de la guerre de Sept Ans, la bataille de Sainte-Foy, la défense de Montréal et son attaque massive en 1760 (plus de 18 000 soldats). Pour s'en tenir à son sujet, il traite plutôt de la résistance de ce capitaine de milice du nom de Nadeau que Murray fait pendre pour l'exemple et commente certains des propos ultérieurs de Philippe Aubert de Gaspé.

Ceux qui disent volontiers que nous n'avons jamais connu la guerre auraient intérêt à lire ce livre de Gaston Deschênes dont la documentation est riche. Grâce à cet historien, nous en savons un peu plus sur cette longue Guerre de Sept Ans qu'on résume trop facilement par une bataille perdue par Montcalm qui pourtant, avec Lévis, furent plusieurs fois vainqueurs. On pourrait rêver que la même documentation soit faite pour toute cette partie de pays évoquée plus haut que 1759 avait mis à feu et à sang. Le lecteur de *L'année des Anglais* (expression consacrée par le curé Trutaut de Kamouraska dans le registre paroissial) aura le plaisir de suivre la progression d'une histoire où les nôtres qui n'étaient pas des militaires de carrière — outre ces milliers de soldats français venus nous défendre au péril ou au prix de leur vie — ont manifesté bravoure chez les hommes, improvisés soldats, et courage chez les femmes de la résistance obscure. Le lecteur aura aussi le plaisir de lire un beau livre, bien de la manière du Septentrion avec son iconographie originale et généreuse, ses encarts instructifs sur les actants des deux côtés de l'Histoire. Si l'auteur a intégré harmonieusement à son texte des annexes de l'édition de 1988, il nous donne cette fois-ci, village par village, les noms de celles et ceux qui formaient «La population de la Côte-du-Sud en 1762».

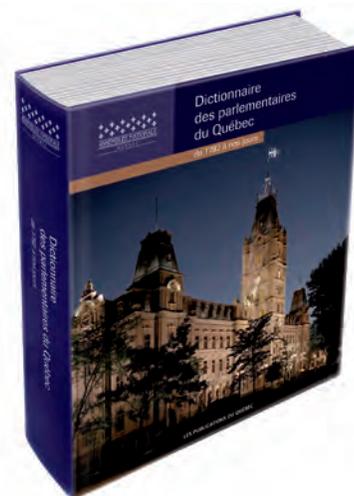
André Gaulin

Député de Taschereau (1994-1998)



Le Dictionnaire des parlementaires du Québec

Le *Dictionnaire des parlementaires du Québec de 1792 à nos jours* offre aux lecteurs les notices biographiques de plus de 2 400 députés, conseillers législatifs, gouverneurs et lieutenants-gouverneurs, élus ou nommés. Il contient pour la première fois un portrait des parlementaires québécois, une courte analyse de différents aspects de l'expérience parlementaire au Québec à travers les époques : espérance de vie politique, pays d'origine, appartenance à différents groupes professionnels, comparaison entre les sexes, différences entre l'Assemblée et celle du Conseil législatif. Cet ouvrage de référence contient également des appendices proposant les résultats électoraux par circonscriptions et les dates de scrutin. Véritable ouvrage de mémoire, le *Dictionnaire des parlementaires du Québec de 1792 à nos jours* est le résultat de trente années de recherches déployées à l'Assemblée nationale. Il offre des renseignements utiles aux citoyens, aux parlementaires, aux universitaires, aux historiens, aux politologues et aux étudiants. Sa facture soignée et la qualité de sa reliure lui permettent de figurer avantageusement dans la section « beaux livres » de toute bibliothèque. L'Assemblée nationale ajoute dé-



sormais cet ouvrage à l'éventail de ses livres de prestige tels que *Québec : quatre siècles d'une capitale* et *L'hôtel du Parlement : mémoire du Québec*.

Le *Dictionnaire des parlementaires du Québec de 1792 à nos jours* est en vente à 69,95 \$ dans la section des Publications du Québec chez votre libraire habituel, à la Boutique de l'Assemblée nationale où vous pouvez obtenir un rabais de 25 % (donc 52,46 \$) ou à l'adresse www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca.

Maurice Duplessis vous parle

Discours recueillis et présentés par Denis Monière

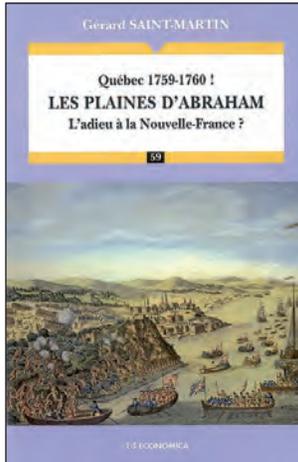
Ce livre contient la plupart des discours de Maurice Duplessis qui ont été conservés dans divers fonds d'archives. On y retrouve des discours parlementaires, des discours constitutionnels, des discours électoraux et des discours de circonstances

On peut commander ce livre pour la somme de 20 \$ en s'adressant à monsieur Gaston Bernier, secrétaire de la Société du patrimoine politique du Québec (SOPOQ), Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1035 rue des Parlementaires, Québec, G1A 1A3



Québec 1759-1760 ! LES PLAINES D'ABRAHAM L'adieu à la Nouvelle-France

Gérard Saint-Martin, Éditions Economica, Paris 2007, 277 p.



Voilà un livre fort intéressant pour qui veut refaire ses paramètres historiques concernant la chute de la Nouvelle-France. En effet, l'auteur qui est docteur en histoire et militaire de carrière distingué a apporté à son travail un point de vue tout à fait professionnel qui enrichit sa recherche historique fouillée. Divisé en deux parties, l'ouvrage

aborde largement en premier lieu «les Origines» de la colonie française d'Amérique pour un lectorat de France. Il y souligne les efforts des fondateurs et des divers gouverneurs pour peupler ce pays, s'allier aux amérindiens – ce qu'on ne réussit pas à faire dans les colonies anglaises –. Il fait ressortir l'immense travail de découverte du continent et de la construction d'une chaîne de forts allant jusqu'au golfe du Mexique, effort voué à la dissolution du territoire faute de peuplement suffisant eu égard au voisin du sud, menaçant par le nombre et par sa volonté, dès l'attaque des frères Kirke, d'occuper toute l'Amérique. L'auteur insiste aussi pour faire ressortir la fragilité de la défense du territoire assurée normalement par des milices, c'est-à-dire par une armée d'improvisation faite des hommes du pays âgés de seize à soixante ans à qui l'on demande en outre un tas de tâches afférentes comme la voirie, la poursuite des criminels, le rôle de pompiers...

Ce portrait d'ensemble avec précieuses cartes du territoire et de ses forts sur le Saint-Laurent, le Richelieu, les Grands lacs et le Mississippi introduit bien à la deuxième partie intitulée «la Guerre». L'auteur y décrit la ligne «mississippienne» de fraction entre les deux colonies antagonistes, la chute de Louisbourg, la sinistre déportation des Acadiens, toutes choses reliées par la

volonté anglaise d'abolir la Nouvelle-France. L'historien colonel Saint-Martin y montre les victoires françaises importantes dont Carillon est la plus illustre, redonnant du gallon à Montcalm trop facilement jugé comme vaincu d'une petite bataille, y illustrant le talent militaire de ce dernier, de Lévis, de Bougainville et autres militaires devant se battre contre une armée fort supérieure en nombre. L'auteur fait aussi ressortir que les militaires – trop peu nombreux – enfin venus de France pour défendre la colonie ont à composer avec des miliciens dont la guerre n'est pas le métier, Montcalm lui-même se soumettant en dernière instance à la volonté décisionnelle du gouverneur Vaudreuil, la conduite de l'armée devenant bicéphale par la volonté du Roi ! Cette deuxième partie est également enrichie de cartes précieuses et rares des plans des batailles des forts William-Henry et Carillon, des batailles de la rivière Montmorency, du 13 septembre 1759 et de Sainte-Foy.

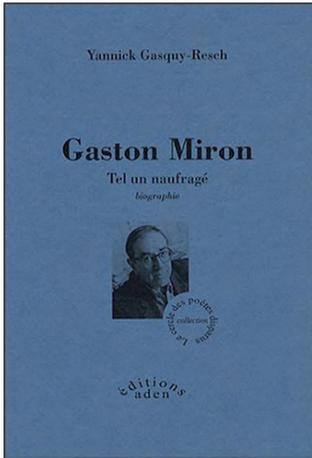
Le lecteur attentif sentira que Gérard Saint-Martin est animé par le regret de la colonie perdue et de ses causes, possédé aussi par la fierté d'un combat mené vaillamment par ces soldats et miliciens auxquels se joignaient les amérindiens fidèles aux Français et Canadiens jusqu'à la fin. Tous ces hommes tinrent longtemps et brillamment contre des forces supérieures en nombre. La traversée de ce livre nous permettra sans doute de moins opposer soldats «Canadiens» et «Français», Montcalm et Vaudreuil, qui tous luttèrent hautement et généreusement pour l'honneur et que la mort a réunis dans le cimetière de la Guerre de Sept Ans, plus d'un millier de soldats des divers régiments, dont 18 Chevaliers de Saint-Louis, s'y trouvant autour de Montcalm qui y a rejoint ses troupes en 2002 seulement ! À ceux qui voudraient avoir une perspective prolongée de ce livre riche, on peut suggérer la lecture de *Montcalm revisité*, conférence donnée par Philippe Séguin et publiée par la Commission de la capitale nationale du Québec.

André Gaulin

Député de Taschereau (1994-1998)

Gaston Miron : Tel un naufragé

Yannick Gasquy-Resch, Éditions Aden, Croissy-Beaubourg. 2008, 301 p. Coll. «Le cercle des poètes disparus»



C'est une vie documentée de Miron que présente la professeure Yannick-Resch à l'intention d'un public français. C'est un travail colossal quand on sait que Miron a été un auteur malgré lui, qui reprenait constamment ses poèmes, poèmes d'ailleurs publiés par ses amis en 1970. Quand on sait

aussi qu'il était intimement lié à la vie socio linguistico politique québécoise depuis le milieu du régime duplessiste, à la Révolution tranquille, aux années orageuses puis victorieuses de la décennie soixante-dix jusqu'aux deux référendums québécois sans compter celui de Meech. Ajoutez à cela que Miron est l'un des grands acteurs et éditeurs de la littérature canadienne française qui devient québécoise et vous avez une idée du vaste sujet auquel était confronté madame Gasquy-Resch. Bien sûr, les plus avertis vous diront que l'auteure avait déjà publié *Gaston Miron le forcené magnifique* chez Hurtubise, en 2003, sauf que là, il fallait circonscrire le poète en son temps et refaire les faits et gestes significatifs de la vie de sept décennies d'un homme, militant plus qu'il se veut écrivain, qui marque son milieu et s'ouvre à l'universel, participant continûment à la vie collective québécoise qui n'avait jamais été aussi active depuis les patriotes de 1837-38.

Il faut dire que l'auteure de ce Miron s'en tire non seulement élégamment mais qu'elle resitue, même pour nous qui en étions, des événements d'une vie sociale et politique foisonnante de ces décennies. Le lecteur peut

suivre le poète Miron de ses «montagnes râpés du nord» jusqu'au-delà de ses funérailles d'État, tout cela en 22 chapitres documentés sur l'enfance, le milieu natal et son héritage, l'éveil en poésie, l'arrivée difficile à Montréal, la fondation de l'Hexagone et d'une littérature nationale, l'occultation de sa propre œuvre par le poète, son mors aux dents du combat épousant mal sa poésie sans cesse retouchée et empêchée. Se construisent par fragments dans les années cinquante, les grands cycles poétiques de son œuvre, à travers son engagement et son mal d'aimer. Vient en 1960 le premier voyage en France, la langue française vécue naturellement, la découverte de nombreux poètes qui deviendront des amis. Si l'ensemble de ce destin d'un homme marquant nous est connu, il se trouve ici ordonnancé, présentant au lecteur français la poésie d'un homme engagé, mais non payé pour l'être, mêlé au combat linguistique d'un pays faussement bilingue pendant que le lecteur québécois se voit rappelé avec précision le déroulement d'une vie sociale récente et foisonnante.

L'ensemble du portrait de Miron par Gasquy-Resch est fort attachant, redonnant à l'universel un homme du tellurisme laurentien qui avançait en poésie «comme un cheval de trait» mais aux «yeux d'aventures et d'années-lumière». Comme l'auteure de ce bel essai, magnifique hommage de la Présidente de l'AIEQ à Gaston Miron, je ne cite pas les sources de mes citations. On peut le regretter, mais l'ouvrage ne se voulait pas «savant», à la manière des thèses. Cependant, un index des noms, - trajet plus long- aurait eu l'avantage de refaire le portrait de famille autour d'un anthro-poète qui a marqué le Québec avec toute une confrérie d'hommes et de femmes., d'ici et d'ailleurs.

André Gaulin

Député de Taschereau (1994-1998)

Anciens parlementaires en action



Monsieur Yvan Bordeleau, député de l'Acadie (1989-2007), professeur honoraire de l'Université de Montréal, a récemment été nommé membre du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour un mandat de trois ans, par le gouvernement du Québec. Il compte ainsi pouvoir mettre son expertise de professeur chercheur et de consultant en psychologie du travail et des organisations (1968-1989) et son expérience parlementaire, notamment en tant que porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports durant deux années, au service de la SAAQ. Monsieur Bordeleau siège aussi au Conseil d'administration de notre Amicale depuis mai 2009.

Monsieur Lewis Camden, député de Lotbinière (1985-1994), a été élu maire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, dans Lotbinière. Félicitations et bon mandat pour relancer un beau village rural à connaître.



Madame Pierrette Cardinal, députée de Châteauguay (1985-1994), a déposé ses archives au Musée du Grand Châteauguay.

Madame Rita Dionne-Marsolais, députée de Rosemont (1994-2008), a été nommée ambassadrice de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval. Elle a participé à l'émission *La Joute* à l'antenne de Télé-Québec avec monsieur Christopher Hall et madame Laure Waridel.



Monsieur Antoine Drolet, député de Portneuf (1970-1973) a représenté l'Amicale lors du dévoilement de la photographie officielle du 43^e président de l'Assemblée nationale, monsieur François Gendron, le 12 mai dernier. Il a représenté le conseil d'administration de l'Amicale, le 20 mai dernier, lors du lancement du livre de Louis Massicotte *Le Parlement du Québec de 1867 à aujourd'hui* à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Il a aussi représenté le conseil d'administration de l'Amicale lors de l'ouverture de l'Exposition *Québec-Montréal – Petites histoires d'une capitale et d'une métropole* à l'Université Laval. Monsieur Drolet a encore participé à la dégustation de vins israéliens et de fromages québécois organisée par le Comité Québec-Israel à l'hôtel du Parlement, le 9 juin dernier. Le 15 août à Saint-Hyacinthe, Monsieur Drolet a prononcé une conférence intitulée *Les mémoires d'un descendant de Rochette qui a gravi les marches une à une* dans le cadre du 20^e anniversaire des familles Laroche et Rochette. Il a alors été le récipiendaire du Prix Marcellin remis à un descendant des Rochette. Enfin, il a été élu président du 9^e Parlement des sages qui s'est tenu du 9 au 11 septembre 2009.

Monsieur André Gaulin, député de Taschereau (1994-1998), a continué de s'intéresser à l'œuvre chansonnière de Félix Leclerc. Le 2 août 2009, il a été l'invité de «Portrait de société» à CKRL, une émission d'une heure qui portait sur le poète de l'Île. Il a en outre participé à une émission de la télévision communautaire de la Côte de Beaurivage, le 26 août, assurant aussi sa collaboration trimestrielle, par autant d'articles d'analyse de chansons, au *Passage de l'outarde* de l'Espace Félix Leclerc en plus d'être consulté sur un projet d'actualisation du musée orléanais sur l'auteur. Fin mai 2009, André Gaulin a participé au congrès international de l'AMOPA à Monaco en tant que président de la Section du Québec.

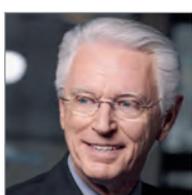


Anciens parlementaires en action



Monsieur Pierre Gingras, député de Blainville (2007-2008), a été élu vice-président du 9^e Parlement des sages qui s'est tenu du 9 au 11 septembre dernier. Lors de l'assemblée générale de mai dernier, monsieur Gingras a été coopté comme membre du Conseil d'administration de l'Amicale en tant qu'ancien député de l'Action démocratique du Québec.

Monsieur André J. Hamel, député de Sherbrooke (1985-1994), a prononcé une allocution le 20 mai dernier pour une campagne de souscription dans le cadre du Programme de bourses de la Ville de Sherbrooke aux artistes et artisans d'art ambassadeurs ou en émergence.



Monsieur André Harvey, député de Chauveau (1970-1973) et Charlesbourg (1973-1976), président de notre Amicale, a participé à une activité dans le cadre des 155 ans de la circonscription de Saint-Jean, organisée par l'actuel député de ce comté, monsieur Dave Turcotte. Monsieur Harvey a aussi participé à l'inauguration de l'exposition sur l'ancien premier ministre Paul Sauvé au Château Dufresne, à Montréal. Un documentaire sur la vie politique et la carrière militaire de l'ancien premier ministre y a aussi été présenté. Cette exposition ne doit durer que 112 jours, correspondant à la durée du mandat de Paul Sauvé.

Monsieur Claude Lachance, député de Bellechasse (1981-1985 et 1994-2003), a été réélu maire de la municipalité de Saint-Nazaire, dans le magnifique et pittoresque comté de Bellechasse. Félicitations et bon mandat !



Monsieur Gérard Latulippe, député de Chambly (1985-1989) a été nommé en août 2009 directeur du National Democratic Institute (NDI), pour Haïti.

Madame Diane Leblanc, députée de Beauce-Sud (1997-2007), a occupé le poste de Directrice du programme des partis politiques pour National Democratic Institute (NDI) au Maroc, de juillet 2008 à 2009. Dans le cadre de ses activités, elle a organisé plusieurs conférences, forums et formations notamment sur le leadership, le plaidoyer, le quota en faveur des femmes, les techniques de recrutement et la communication orale.



Madame Yolande Legault, députée de Deux Montagnes (1985-1989), a pris en charge le bureau de comptabilité de son époux, au repos après un AVC en septembre 2008.

Monsieur Rodrigue Tremblay, député de Gouin (1976-1981), a publié aux Éditions Liber 2009 *Le code pour une éthique globale*. Il a participé à plusieurs émissions télévisuelles et radiophoniques.



Des nouvelles de votre amicale

Madame Ingrid Bétancourt
honorée à l'Assemblée nationale
du Québec



Souvenons-nous de ceux qui nous ont quittés



Photo : Cécile Weardon

Monsieur Jean-Paul Lefebvre, député libéral d'Ahuntsic de 1966 à 1970, est décédé à Montréal le 3 avril dernier. Il était le fondateur et le directeur du service de l'éducation aux adultes à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) de 1964 à 1966. Il a été auparavant commissaire d'école à la CECM de 1961 à 1964. En tant que journaliste pigiste, il a collaboré aux journaux *Le Devoir*, *The Montreal Star* et *La Presse*. Il est également l'auteur de quelques ouvrages, dont *Réflexions d'un citoyen* (1968) et *Québec, mes amours* (1968).

Monsieur Claude St-Hilaire, député libéral de Rimouski de 1973 à 1976, est décédé à Québec le 22 mai. Ingénieur civil, Claude St-Hilaire a fait sa marque dans la région de Rimouski au sein de plusieurs compagnies et associations. Il a été membre de maints conseils d'administrations. Maire de Rimouski de 1971 à 1978, monsieur St-Hilaire a été l'adjoint parlementaire du ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement jusqu'en 1976.



Photo : Office du film du Québec



Monsieur Louis Vézina, député libéral de Montmorency de 1970 à 1973 est décédé à Québec le 4 juin dernier. Il a été leader adjoint du gouvernement. Avocat de formation, il exerça d'abord sa profession au ministère des Affaires municipales de 1961 à 1963, à titre de conseiller juridique, et par la suite, dans un cabinet privé. Il fut également conseiller juridique et secrétaire de la Commission Sylvestre. Il fut membre de l'Association du barreau canadien, actif aux Jeunesses musicales de la ville de Québec ainsi qu'aux Compagnons de l'art. Soulignons encore que monsieur Vézina a été juge à la cour du Québec, à la Chambre de l'expropriation de 1993 à 2002. Il a été par la suite avocat-conseil à l'étude Pouliot/L'Écuyer.

Monsieur René Blondin, Secrétaire général de l'Assemblée nationale de 1969 à 1984, soit pendant 15 ans, est décédé à Nicolet le 12 juillet dernier, à l'âge de 85 ans. Beaucoup d'anciens parlementaires se souviennent de lui. Le président de l'Assemblée nationale, monsieur Yvon Vallières l'a salué en ces termes élogieux : « Homme de grande culture, monsieur Blondin a été un grand serviteur de l'État québécois. Il a su transmettre la tradition de notre institution et ses connaissances de la procédure parlementaire à ses successeurs. Monsieur Blondin était apprécié de tous ».



Photo : Ministère des Communications du Québec

Deux initiatives à imiter

Le comté de Matane se rappelle...

Trois anciens députés de Matane, monsieur Jean Bienvenue (1966-1970), Madame Claire-Hélène Hovington (1985-1994) et monsieur Matthias Rioux (1994-2003) ont participé le 7 mai dernier avec l'actuel député de Matane, monsieur Pascal Bérubé, au lancement d'un numéro historique de la revue *Au pays de Matane*, portant sur les 17 députés du comté depuis 1890. Heureuse initiative de l'actuel député, monsieur Bérubé, pour illustrer la continuité de l'action politique des élus de Matane à l'Assemblée nationale par delà les personnes et les Partis.



Pascal Bérubé, député de Matane



Groupe d'ex-députés de Matane



Groupe d'ex-députés de Saint-Jean



Dave Turcotte, député de Saint-Jean

Le comté de Saint-Jean l'imité

Quatre anciens députés de Saint-Jean ont participé à une activité organisée par l'actuel député de ce comté, monsieur Dave Turcotte afin de souligner les 155 ans de cette circonscription. Ce sont : monsieur Jacques Veilleux (1970-1976), monsieur Michel Charbonneau (1989-1994), monsieur Roger Paquin (1994-2003) et madame Lucille Méthé (2007-2008). Autre bel exercice du devoir de mémoire !

Première d'un film politique à Québec

Madame Diane Leblanc, députée de Beauce-Sud (1997-2007), monsieur Raymond Brouillet, député de Chauveau (1994-2003), monsieur Lewis Camden, député de Lotbinière (1985-1994), monsieur Antoine Drolet, député de Portneuf (1970-1973) et monsieur André Gaulin, député de Taschereau (1994-1998) ont représenté l'Amicale lors de la première du film de Roger Boire et Jean-Pierre Roy, *Questions nationales*. «Regard non partisan sur la question de la souveraineté», ce documentaire analyse en parallèle avec le cas québécois, les cas de la Catalogne et de l'Écosse.



Photo : Bibliothèque et Archives nationales du Québec



La secrétaire exécutive, madame Marie Tanguay, a été élue sans opposition conseillère à la municipalité de Berthier-sur-Mer. Nos félicitations !

Bravo à ces nouvelles et nouveaux élu(e)s

NDLR. Notre secrétaire exécutive, Marie Tanguay, a fait rapidement et en dernière heure une liste d'anciens député(e)s de l'Assemblée nationale qui ont été élu(e)s lors des dernières élections municipales. Cette liste n'est peut-être pas exhaustive, c'est plutôt difficile de passer au peigne fin toutes les municipalités du Québec. À vous de nous faire savoir si nous vous avons oublié(e)s, nous le ferons savoir dans le prochain *Bulletin*.

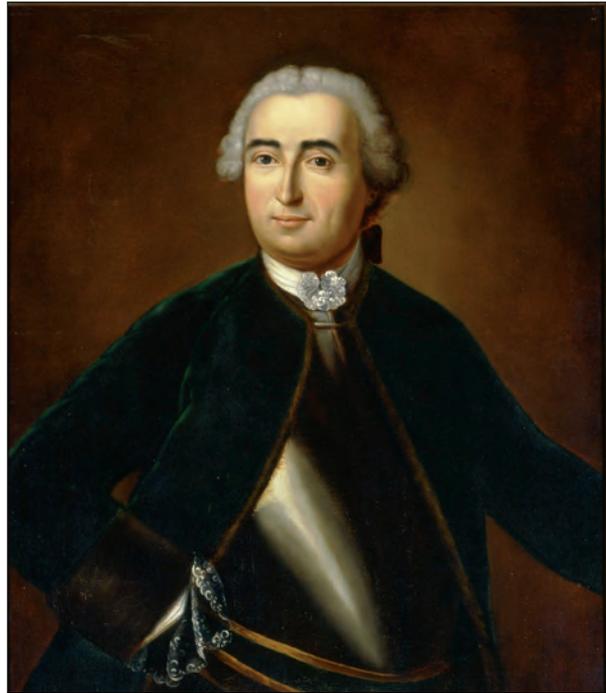
- M. Michel Bissonnet (député de Jeanne-Mance 1981-2003 et de Jeanne-Mance-Viger 2003-2007), maire d'arrondissement de Saint-Léonard (Montréal) et membre du comité exécutif;
- M. Claude Boucher (député de Johnson 1994-2007), maire de Saint-Denis-de-Brompton et préfet de la MRC Le Val Saint-François;
- M. Lewis Camden (député de Lotbinière 1985-1994), maire de Saint-Patricice-de-Beaurivage;
- M. Éric Charbonneau (député de Johnson 2007-2008), maire d'Acton-Vale;
- M. Claude Dauphin (député de Marquette 1981-1994), maire d'arrondissement de Lachine (Montréal) et président du conseil de Ville;
- M. Benoît Fradet (député de Vimont 1989-1994), conseiller à la Ville de Laval;
- M^{me} Louise Harel (députée de Maisonneuve 1981-1989 et d'Hochelaga-Maisonneuve 1989-2008), chef de l'opposition à la ville de Montréal;
- M. Claude Lachance (député de Bellechasse 1981-1985 et 1994-2003), maire de Saint-Nazaire-de-Dorchester;
- M^{me} Elsie Lefebvre (députée de Laurier-Dorion 2004-2007), conseillère du district de Villeray (Montréal);
- M. Sylvain Légaré (député de Vanier 2004-2008), conseiller du district électoral de Val-Bélair (Québec) et membre de l'Exécutif;
- M. Jean-Guy Paré (député de Lotbinière 1994-2003), maire de Saint-Pierre-les-Becquets;
- M. Maurice Richard (député de Nicolet 1985-1989 et de Nicolet-Yamaska 1989-1994), maire de Bécancour;
- M. Gérald Tremblay (député d'Outremont 1989-1996), maire de Montréal;
- M. Claude Trudel (député de Bouget 1985-1989), maire d'arrondissement de Verdun.

Pour sa part, M. Daniel Paillé (député de Prévost 1994-1996) a été élu député d'Hochelaga à la Chambre des Communes lors des partielles du 9 novembre dernier, sous la bannière du Bloc Québécois.

Patrimoine

Né au Château de Candiac, près de Nîmes, le 28 février 1712, Louis-Joseph de Montcalm appartenait à une famille ancienne et distinguée de la noblesse de robe. Il embrasse très tôt la carrière et, à quarante ans, il a déjà fait onze campagnes et subi cinq blessures.

En 1755, le commandant des troupes régulières françaises en Amérique du Nord, Dieskau, est fait prisonnier et Montcalm est choisi pour le remplacer. Il arrive donc à Québec en mai 1756. L'année suivante, il prend le fort William Henry, à l'extrémité sud du lac Saint-Sacrement. En 1758, il remporte une autre victoire contre les Anglais à Carillon, victoire chantée par le poète Octave Crémazie. Puis, en 1759, le vent tourne : l'ampleur des forces ennemies, une mauvaise évaluation de la stratégie adverse et des erreurs de stratégie conduisent à la défaite des plaines d'Abraham. Mortellement blessé, Montcalm est ramené à l'intérieur des murs de Québec où il décède peu après. Il est enterré sous la chapelle des Ursulines le 13 septembre 1759. Il avait 47 ans. En 2001, ses restes ont été transportés au cimetière de l'Hôpital-Général de Québec.



Marquis de Montcalm (BAC, artiste inconnu, C-027665).



Notre collaborateur, Gaston Deschênes historien pendant 30 ans à l'Assemblée nationale, a reçu en juin le prix Monique-Miville-Deschênes. Auteur de *l'Année des Anglais / La Côte-du-Sud l'heure de la conquête*, il était le Président d'honneur du Salon du livre de la Côte-du-Sud, cet automne. Le député de Montmagny-L'Islet, monsieur Norbert Morin, lui a rendu hommage à l'Assemblée nationale dans le cadre de la Déclaration des députés instaurée en fonction du nouveau règlement.



L'assemblée générale en photos



Pour vous dire *Au revoir!*



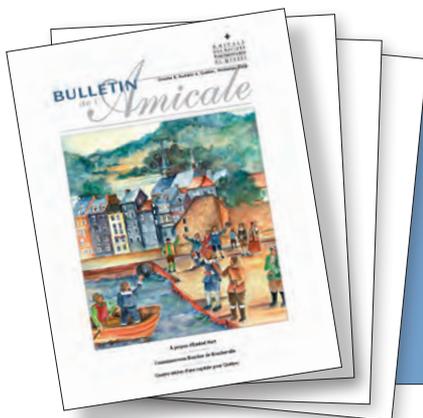
Après huit années comme responsable et rédacteur du Bulletin de l'Amicale, le temps est venu pour moi de tirer ma révérence. Je passe donc le relais en signant ce dernier numéro.

Je remercie la Présidence et le Secrétariat général de l'Assemblée nationale de leur constant support, l'Amicale et ses membres de leur confiance ainsi que les secrétaires exécutives qui se sont succédées dans leurs tâches de soutien.

Grâce à ses lecteurs et à ses collaborateurs assidus de grande qualité, le Bulletin est resté un organe d'information de la vie de l'Amicale tout autant qu'un lieu de la mémoire politique, celle d'hier qui est entrée dans l'Histoire, celle de demain que maints textes de prospectives ont évoquée.

J'ai tout à fait conscience qu'en m'assurant de leur collaboration d'un numéro à l'autre, les historiens et les essayistes politiques de nos pages m'ont manifesté leur estime et leur amitié. Cela m'a particulièrement touché.

André Gaulin



Tous les numéros du *Bulletin* depuis 2000 sont disponibles sur Internet à l'adresse : www.assnat.qc.ca/fra/amicale/

Le *Bulletin* est publié par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec avec la collaboration des services de l'Assemblée nationale.

Comité de rédaction
André Gaulin, rédacteur
Lewis Camden
Matthias Rioux
Marie Tanguay

Responsable de l'édition
André Gaulin

Collaboration

Robert Auclair
Gaston Bernier
Jean-Paul Champagne
Christian Chevalier
Jean-Paul Cloutier
Gaston Deschênes
Antoine Drolet
Évelyne Gagné
Gilles Gallichan
Xavier Gélinas
André Harvey
René Serge Larouche
Diane Leblanc
Michel Leduc
Pierrette Maurais
Gilles Morin
Steve Muntu Ntambwe
Pierre Nora
Louis O'Neill
Gilles Réhaume
Matthias Rioux
Denis Vaugeois
Cécile Vermette

Conception et réalisation
Élaine Boudreau
Marie Tanguay

Impression
Division de la reprographie
et de l'imprimerie

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 2.27
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-1327
Télec. : 418 644-7124
Courriel : aapq@assnat.qc.ca
www.assnat.qc.ca/fra/amicale/

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2009
Bibliothèque et Archives Canada

ISSN 1703-1338